



ÉCONOMIE INFORMELLE & ESS

Enjeux et leviers d'action
des collectivités locales

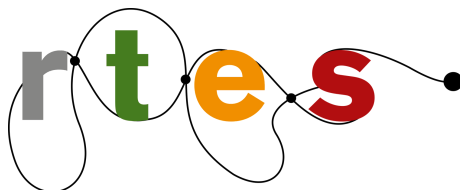
RepèrESS

Avril 2023

Avec le soutien de l'ANCT



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

PRÉSENTATION DU RTES

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) regroupe des collectivités de tous échelons (régions, départements, pays, intercommunalités, communes,...) autour d'une conviction : **l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires.**

En 2023, près de 200 collectivités sont adhérentes au réseau.

Le RTES agit pour :

- **Faire connaître**

Le RTES rend visible les politiques et actions de ses adhérents auprès d'autres collectivités, des réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, de la presse...

- **Échanger**

Le RTES organise des journées d'échanges pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de partager leurs expériences, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques et à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités.

- **Contribuer**

En capitalisant les actions et politiques de ses adhérents, le RTES porte leur voix auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

- **S'informer**

Le RTES publie une newsletter mensuelle, une lettre papier trimestrielle et des ouvrages thématiques sur les collectivités et l'ESS.

- **S'accompagner**

Le RTES organise régulièrement des ateliers et temps de travail pour permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de s'accompagner mutuellement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'ESS.

Chantier de travail soutenu par l'ANCT depuis 2020

SOMMAIRE

- p. 6** **ÉDITORIAL**
François-Antoine Mariani, directeur général délégué à la Politique de la ville, ANCT

Mahel Coppey, présidente du RTES
- p. 10** **UN CHANTIER DE TRAVAIL PARTICIPATIF ET PARTENARIAL SUR 2 ANS**
- p. 12** **ECONOMIE INFORMELLE, UNE PRISE EN COMPTE PROGRESSIVE DE SES ATOUTS POUR LES TERRITOIRES**
- p. 15** **1. Economie informelle, de quoi parle-t-on ?**
- p. 17** **2. Economie informelle, des ressources pour le développement des territoires**
- 3. L'économie informelle à l'échelle internationale**

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMMENT AGIR ?

1. Repérer les pratiques informelles et ce qu'elles nous enseignent des dynamiques sociales et économiques locales
2. S'appuyer sur l'écosystème ESS pour accompagner la formalisation des pratiques par et vers l'ESS
3. Autres leviers d'action
4. Quelques points d'attention

p. 20

p. 28

p. 50

p. 60

EN SYNTHÈSE : 10 LEVIERS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

p. 63

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

p. 65

REMERCIEMENTS

p. 66

LA PAROLE À ...

Claude Sicart, fondateur de Pôle S, membre du Conseil National des Villes

p. 14

David Mateos Escobar, Réseau National des Centres Ressources Politique de la Ville

p. 16

Genauto Carvalho de França Filho, professeur en sciences de gestion à l'université fédérale de Bahia

p. 19

ÉDITORIAL



© ANCT

François-Antoine Mariani

Directeur général délégué
Politique de la ville, ANCT

La question des économies informelles populaires est un sujet prégnant de longue date dans les quartiers de la politique de la ville, mais bien souvent peu pris en compte par les politiques publiques locales et aussi très généralement absent des contrats de ville. Au travers de son avis de 2019, le CNV a rappelé la nécessité et l'urgence de « faire bouger les lignes ». Les crises successives et l'environnement économique peu stable dans lequel nous vivons en renforce l'actualité.

Je salue l'initiative du RTES de s'en être emparé et de nous faire avancer collectivement sur le chemin de sa compréhension et de sa prise en charge dans une perspective d'intérêt général.

Le principal défi en matière de transition vers l'économie formelle consiste à élaborer un ensemble de solutions qui soient appropriées à la diversité des situations et des besoins des personnes. Ainsi, ce guide permet de situer les diverses problématiques et de mieux comprendre les enjeux en matière d'accompagnement vers la formalisation. Il nous révèle aussi comment l'ESS sous ces différentes formes constitue une opportunité, particulièrement autour de l'entrepreneuriat collectif et de l'insertion par l'activité économique.

Le partenariat de long terme entre l'ANCT et le RTES a permis de creuser divers sujets au cœur des enjeux de territoires et de l'économie sociale et solidaire, les Reper'ESS dédiés qui en sont issus sont des documents ressources à la lecture desquels chacun peut aller pêcher des informations et des pratiques inspirantes. Il permet aussi de rappeler un élément important : c'est le travail conjoint entre l'Etat et les collectivités territoriales qui est la condition de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers, aux côtés des acteurs de l'ESS, du service public de l'emploi et des entreprises.

Puisse celui-ci mettre en mouvement les partenaires des contrats de ville et favoriser les coopérations entre tous en valorisant les savoir-faire des habitantes et des habitants et en accompagner leur émancipation vers l'emploi durable.

L'économie informelle est un sujet complexe à aborder pour les collectivités locales. Elle est pourtant bien présente dans tous nos territoires, en particulier les plus fragiles. Elle apporte des réponses aux besoins des habitants et des habitantes, et peut être même une source et une manifestation d'une certaine dynamique collective.

Le RTES a souhaité creuser le sujet et identifier les possibles leviers d'action des collectivités, en lien avec les structures de l'ESS, pour pérenniser et sécuriser ces activités informelles.

L'ANCT est un précieux partenaire du RTES depuis 2015 et ensemble nous avons pu approfondir et contribuer à renforcer les liens entre les politiques publiques locales d'ESS et la politique de la ville. Quand en 2019 le RTES a souhaité approfondir les enjeux autour de l'économie informelle et les possibles ponts à construire avec l'ESS, l'ANCT a confirmé son soutien.

Ce RepèrESS a été réalisé à partir d'un chantier de travail de 2 ans mené avec des collectivités adhérentes du RTES et de nombreux partenaires. Occasion de se donner le temps d'approfondir, entre collectivités locales, un sujet émergent au sein des collectivités, souvent difficile à appréhender et qui souffre de nombreux a priori.

Souhaitons que ce guide permette de faire émerger, dans les territoires, les discussions autour de l'économie informelle, qu'il contribue à faire reconnaître l'utilité sociale de ces pratiques populaires, porteuses d'innovations sociales, de nouvelles solidarités et de projets économiques à dimension humaine. Nous sommes convaincus que l'ESS peut apporter de multiples réponses adaptées à chaque situation, chaque territoire, pour accompagner la formalisation de ces pratiques et sécuriser ainsi les conditions de travail et les revenus des personnes concernées.

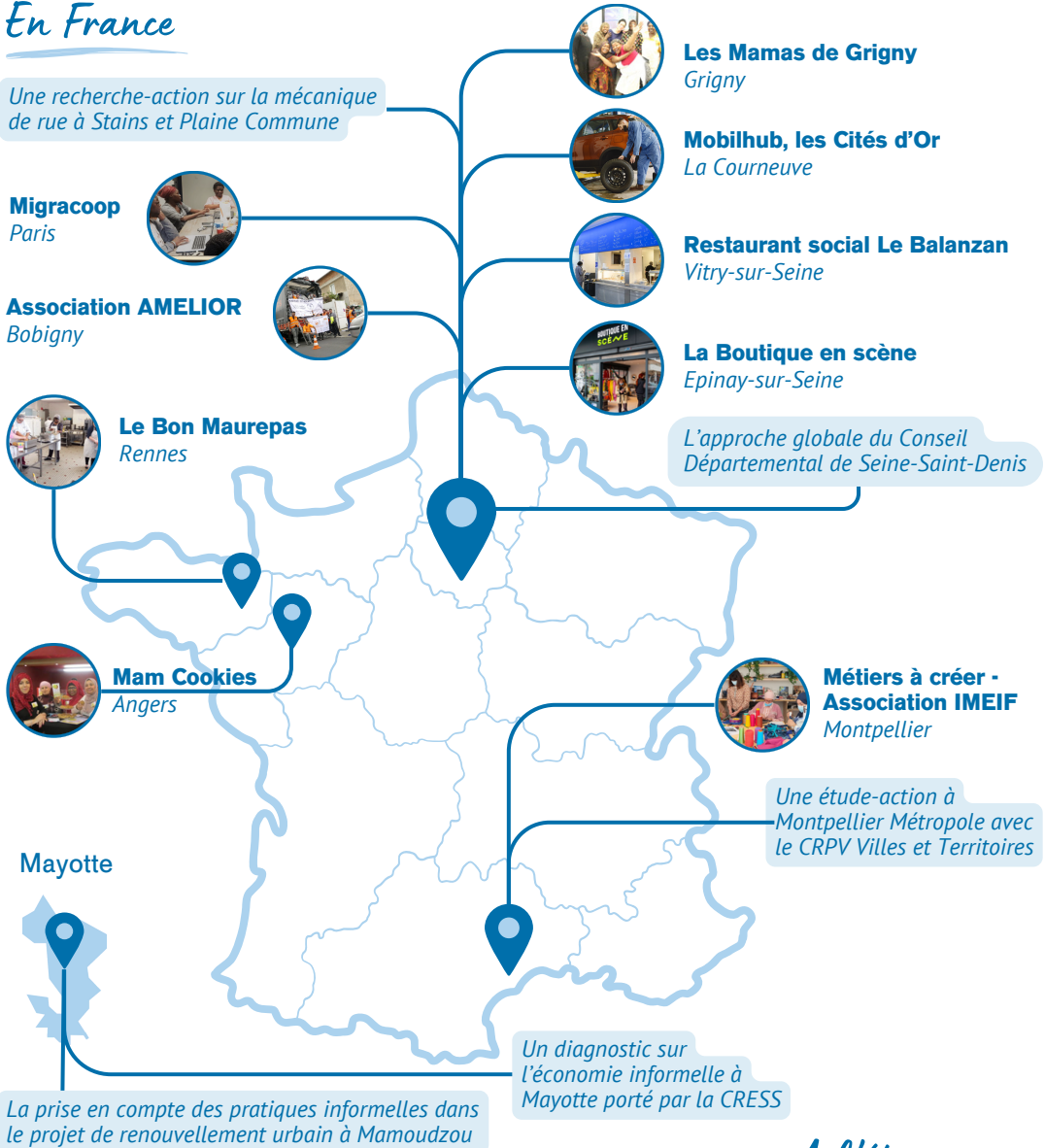


© Bien fait pour ta Com'

Mahel Coppey
Présidente du RTES
et vice-présidente de
Nantes Métropole

CARTE DES INITIATIVES ET POLITIQUES PRÉSENTÉES

En France



A l'étranger

Ouganda



Société coopérative industrielle des chausseurs ougandais

Etats-Unis



Coopérative d'immigré.e.s dans les services de nettoyage
New York



Inde



Le syndicat KKP KP et la coopérative de collecteurs de déchets SWaCH
Pune

Italie



Barikama, coopérative de migrant.e.s
Rome



Belgique








RCOOP, coopérative de coiffeurs
Bruxelles

En France

-  *Une recherche-action sur la mécanique de rue à Stains et Plaine Commune* **p. 22**
-  *Une étude-action à Montpellier Métropole avec le CRPV Villes et Territoires* **p. 24**
-  *Un diagnostic sur l'économie informelle à Mayotte porté par la CRESS* **p. 26**
-  *Le Bon Maurepas à Rennes* **p. 32**
-  *Métiers à créer - Association IMEIF à Montpellier* **p. 34**
-  *Les Mamas de Grigny* **p. 36**
-  *Migracoop à Paris* **p. 38**
-  *Mam Cookies à Angers* **p. 40**
-  *Mobilhub, les Cités d'Or à La Courneuve* **p. 42**
-  *Restaurant social Le Balanzan à Vitry-sur-Seine* **p. 44**
-  *L'approche globale du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis* **p. 52**
-  *La prise en compte des pratiques informelles dans le projet de renouvellement urbain à Mamoudzou* **p. 54**
-  *Association AMELIOR à Bobigny* **p. 56**
-  *La Boutique en scène à Epinay-sur-Seine* **p. 58**

A l'étranger

-  *RCOOP, une coopérative de coiffeurs à Bruxelles (Belgique)* **p. 46**
-  *La société coopérative industrielle des chausseurs ougandais* **p. 48**
-  *Une coopérative d'immigré.e.s dans les services de nettoyage à New York (Etats-Unis)* **p. 48**
-  *Le syndicat KKP KP et la coopérative de collecteurs de déchets SWaCH à Pune (Inde)* **p. 49**
-  *Barikama, une coopérative de migrant.e.s à Rome (Italie)* **p. 62**

UN CHANTIER DE TRAVAIL PARTICIPATIF ET PARTENARIAL SUR 2 ANS

Le RTES travaille depuis 2015 sur l'**articulation entre la politique de la ville & l'ESS**. L'économie informelle est une des thématiques explorées dans les travaux précédents, qui ont conduit à identifier un levier d'action pour renforcer la place de l'ESS dans les quartiers politique de la ville : *"S'appuyer sur les conseils citoyens et sur les envies, les compétences et savoir-faire des habitant.e.s, y compris exercés dans l'économie informelle"*.¹

Souhaitant approfondir ce sujet, le RTES a organisé un **cycle de travail sur l'économie informelle** afin de favoriser les partages d'expériences entre territoires, mettre à disposition et créer des ressources pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place de politiques ou dispositifs facilitant le passage de l'économie informelle à l'économie formelle par et vers l'ESS. Plusieurs collectivités adhérentes au RTES ont confirmé leur intérêt et se sont engagées dans ce cycle de travail qui se donnait 2 objectifs :

- Favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle et accompagner des projets et initiatives des habitant.e.s par et vers l'ESS,
- Contribuer à la reconnaissance de l'utilité sociale de l'économie informelle en matière d'emploi et d'inclusion, de cohésion sociale et de développement économique des territoires.

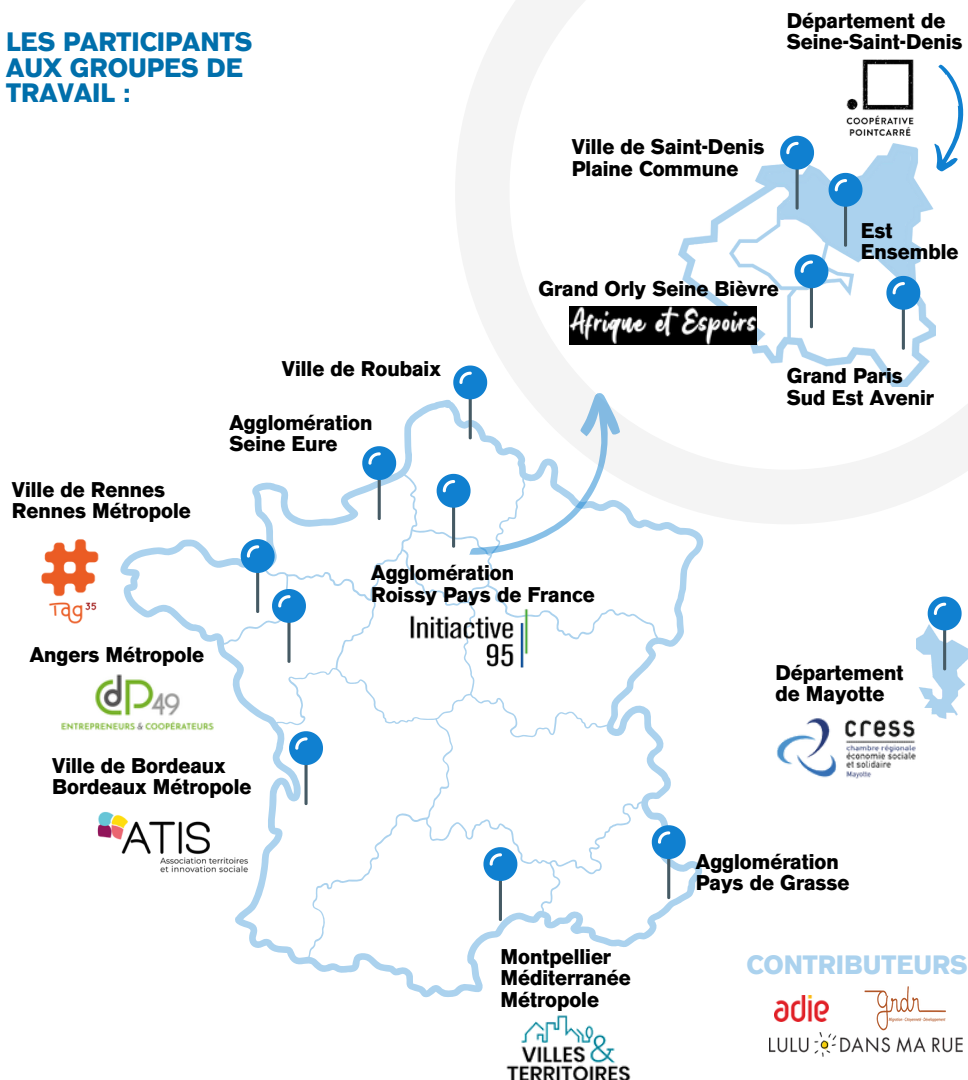
Ce chantier s'est déroulé sur 2 ans (novembre 2020 à fin 2022) autour de :

- une dizaine de webinaires, certains en partenariat avec l'ANCT, l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV), le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV),
- une dizaine de fiches *Déniché pour vous*,²
- 4 groupes de travail rassemblant une vingtaine de collectivités territoriales membres du RTES et une structure de l'ESS de leur territoire impliquée sur ce sujet.

¹ RepèrESS [Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers politique de la ville](#), RTES, février 2020

² Voir l'ensemble des webinaires et fiches *Déniché pour Vous* réalisés dans le cadre de ce chantier [sur le site du RTES](#)

LES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL :



Ces groupes de travail ont permis d'aborder les thématiques suivantes :

- Comment repérer les pratiques économiques informelles et que nous enseignent-elles sur les dynamiques économiques et sociales locales ?
- Comment accompagner le passage de l'économie informelle à l'économie formelle par et vers l'ESS ? Comment favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs ? Sur quel écosystème s'appuyer ? Quelle animation territoriale mettre en place et comment articuler les échelles d'action, de gouvernance, de financement ?
- Quelles formes et outils possibles de formalisation et quels rôles des collectivités ?
- Quels freins dépasser ? Et quelles réponses/expérimentations mettre en place pour y répondre ?

L'ensemble de ces travaux nourrissent ce RepèrESS.

ECONOMIE INFORMELLE, UNE PRISE EN COMPTE PROGRESSIVE DE SES ATOUTS POUR LES TERRITOIRES

1. Economie informelle, de quoi parle-t-on ?

Économie informelle, économie de subsistance, économie populaire... les terminologies sont plurielles et les définitions varient selon la dimension que l'on souhaite souligner d'un même phénomène. Le RTES a choisi de retenir la terminologie d'économie informelle qui semble prêter le moins à confusion. Le terme d'économie informelle présente l'intérêt d'envisager la formalisation de celle-ci, ce qui, du point de vue des acteurs publics, est souvent un objectif.

Le RTES a retenu pour ses travaux le cadre proposé par le Conseil National des Villes (CNV)³:

« Les membres du CNV retiennent que l'économie informelle désigne l'ensemble des initiatives et des activités (vente de biens ou de services, prestations, accompagnement de personne, projet individuel ou collectif), créatrices de valeur et de lien de solidarité, qui échappent à la régulation de l'État et à la comptabilité nationale, qui ne s'inscrivent dans aucun cadre réglementaire et n'offrent, de ce fait, pas de protection sociale pour les personnes. Il est précisé que les activités et commerce illicites, qui concernent la vente au public de biens volés ou obtenus par fraude, n'entrent pas dans le champ de la saisine. »⁴

Le Conseil National des Villes a rendu en 2019 un rapport sur l'économie informelle (pour lequel le RTES a été auditionné) *Economie informelle et quartiers prioritaires* « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi ». Ce rapport fait suite à une saisine de Julien Denormandie, alors Ministre de la ville et du logement, en mars 2019. Le CNV précise :

« Le concept d'économie informelle recouvre des réalités sociales et économiques diverses qui possèdent plusieurs dénominateurs communs :

- L'économie informelle est une économie qui est née de besoins peu ou mal pris en compte par le marché ou l'État, et qui laisse une place importante à la prise d'initiative collective ou individuelle d'acteurs locaux, et notamment des habitant.e.s. Ce pan économique est inhérent au mode de vie actuel dans les quartiers ;
- L'économie informelle permet aux habitant.e.s d'exercer des activités, de développer des savoir-faire et de favoriser l'innovation en marge des codes réglementaires, administratifs et académiques ;
- La réalité économique des quartiers ne peut se limiter à l'unique prisme du marché et des flux financiers. Les habitant.e.s s'organisent pour répondre à ces besoins non couverts en créant des modèles économiques innovants basés souvent sur des valeurs et des pratiques de solidarité (épargne solidaire, cantine de quartier...). Il

³ Conseil National des Villes, instance consultative présidée par le premier ministre qui concourt à la conception et à la mise en œuvre de la politique de la ville

⁴ [Economie informelle et quartiers prioritaires « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi » - Rapport du CNV, 2019](#)

est essentiel de comprendre que ces activités, rendues possibles par des expertises croisées citoyennes, répondent à de réels besoins directement en adéquation avec la réalité locale et ses richesses. L'économie informelle concourt à l'émergence de solidarités collectives et fait apparaître de nombreuses externalités positives dans les territoires. L'économie informelle émerge et perdure dans un contexte de pauvreté monétaire et de chômage des habitant.e.s (26% dans les QPV de la métropole).»

Le rapport précise également que l'économie informelle représente entre 4% selon l'INSEE et 12% selon la Banque Mondiale du PIB en France en 2018.

Concrètement, les pratiques informelles sont très diverses : mécanique de rue, vente à la sauvette, traiteur, services à la personne, création textile, biffe, etc. et plus ou moins visibles dans l'espace public. Souvent abordées sous l'angle des nuisances réelles ou supposées qu'elles produisent, ou sous l'angle de leur absence de conformité avec les règles administratives, légales et sociales, les pratiques informelles sont généralement appréhendées de façon négative.

D'autres terminologies permettent de comprendre et d'éclairer les différentes dynamiques à l'œuvre dans les pratiques informelles :

L'ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE :

« Ce que nous nommons le travail de subsistance, fait d'emplois précaires pour celles et ceux qui y ont accès, mais surtout d'activités informelles qui parfois permettent de produire des revenus, d'autoproduction et d'échanges divers en vue de prendre soin des autres. [...] Le travail de subsistance est à la fois dans et hors du marché, il permet de satisfaire les besoins de la vie quotidienne, alors que ceux-ci ne peuvent plus être satisfaits par les petits salaires des boulots trop précaires ni même par les minima sociaux. [...] Ce travail [de subsistance], qui ne vise pas à la production de valeur dans une logique purement capitaliste, acquiert désormais une place prépondérante dans l'espace matériel et social des classes populaires maintenues aux marges du salariat. Il se diffuse à mesure que le marché formel du travail se réduit, que la pauvreté nécessite l'organisation d'échanges de services, le recours à l'autoproduction ainsi qu'à un tissu commercial partiellement autogéré ou destiné explicitement aux classes populaires ».

"Les classes populaires fabriquent la ville" - Entretien avec le Collectif Rosa Bonheur Contretemps, 2019

L'ÉCONOMIE POPULAIRE :

« On entend par économie populaire l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels. [...] au delà d'un classement des activités entre "économie formelle" et "économie informelle" il s'agit d'analyser le sens et la rationalité interne des initiatives économiques gérées par les travailleurs eux-mêmes [...] permettant que l'économie populaire "se transforme en un puissant moyen pour opposer une résistance à l'exclusion politique, culturelle et sociale du monde populaire et son économie précaire" (Nyssens, 1998) ».

Dictionnaire de l'autre économie, Économie informelle, Ana Mercedes Sarria Icaza et Lia Tiriba, 2008

“ LA PAROLE À ... ”



© Ville de Poissy

Claude Sicart, président du Groupement d'entreprises solidaires Pôle S, membre du bureau du CNV.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de l'appréhension de l'économie informelle à l'échelle de l'Etat et des territoires ?

Je n'ai pas perçu, jusqu'ici, un intérêt particulier de l'Etat sur les questions de l'économie informelle qu'il conviendrait d'appeler « économie populaire » pour éviter toute confusion avec l'économie souterraine, mafieuse. Alors que de plus en plus de collectivités territoriales se sont saisies de cette question en lien avec des réseaux d'acteurs de l'économie solidaire et/ou des centres de ressources de la politique de la ville, l'Etat et les gouvernements récents n'ont pas investi ce champ

pour tenter de mettre en œuvre une politique publique. Avec les nouveaux cadres contractuels des contrats de ville qui doivent voir le jour avant fin 2023, il y a néanmoins de mon point de vue une fenêtre pour amener l'Etat à intégrer l'économie populaire comme nouvelle politique publique. Les collectivités locales, avec l'appui des réseaux de l'ESS et des centres de ressources, ont les moyens d'intégrer l'économie populaire dans la programmation de leurs prochains contrats de ville si elles le souhaitent.

Pourquoi travailler sur ces sujets ?

Pour reprendre un propos de Madeleine Hersent⁵, l'économie populaire « *croise souvent la question de l'immigration, en particulier celle des femmes qui y voient une possibilité d'émancipation sociale et professionnelle* ». Elles y trouvent aussi, en créant des activités, très souvent sous des formes collectives, un moyen de gagner leur vie. A travers ces initiatives socio-économiques, elles contribuent entre autres au renforcement des liens sociaux et du faire ensemble qui sont l'un et l'autre des enjeux pour nos quartiers populaires.

Quelles sont vos recommandations ?

Le Conseil National des Villes en 2019, suite à une saisine du Ministre de la Politique de la ville Julien Denormandie, a rendu un avis sur « économie informelle et quartiers populaires ». Près de 12 recommandations ont été émises dans le but de valoriser les savoir-faire économiques et de soutenir les initiatives des habitants. Parmi celles-ci, nous avons préconisé de réaliser un diagnostic de territoire en vue d'expérimenter sur 10 collectivités volontaires pour une durée de 3 ans avec des moyens dédiés à leur mise en œuvre. Les collectivités territoriales ont une fenêtre pour interpeller le Ministre de la Politique de la ville et du Logement.

⁵ Madeleine Hersent, décédée en 2015, était sociologue fondatrice et présidente de l'agence pour le développement de l'économie locale (ADEL).

2. Economie informelle, des ressources pour le développement des territoires

Les pratiques informelles portent en elles des atouts pour les territoires où elles prennent place : compétences mobilisées, solidarités à l'œuvre, ressources créées, réponses aux besoins apportées et finalement développement économique engendré.

Des chercheur.euse.s mettent depuis longtemps en évidence les dimensions positives de l'économie informelle.

Collectif Rosa Bonheur

« En se concentrant sur ce que ces travailleurs et travailleuses construisent, produisent et échangent plutôt que sur l'expérience pourtant omniprésente du manque, de la précarité et de la domination, les marges du salariat peuvent même apparaître comme des espaces de forte intégration sociale ».

"La ville vue d'en bas", Collectif Rosa Bonheur, éditions Amsterdam, 2019

Abou Ndiaye, sociologue, directeur de l'Atelier de Recherche en Sciences Sociales (ARESS), propose une définition de l'économie informelle dans les pays du Nord :

« L'ensemble des pratiques qui créent de la valeur mais échappent au contrôle de l'État. Les habitant.e.s créent des réponses, dans la proximité, à des besoins qui ne sont pas pris en charge par l'économie marchande. L'économie informelle est une économie de la débrouille que l'on trouve dans les quartiers populaires, faite par et pour les habitant.e.s de ces territoires : mécanique de rue, vendeurs de brochettes, cantines de foyers de migrants, biffins et chiffonniers, etc. Il s'agit d'une pratique d'intérêt social non déclarée, de l'innovation sociale non reconnue. Il y a beaucoup de créativité économique dans les territoires mais selon son origine elle est plus ou moins admise. Elle est parfois encensée (cas des tiers lieux aujourd'hui) mais si elle émane de pauvres à destination de pauvres, elle n'est pas reconnue à sa juste valeur ».

Plus récemment, des institutions, des réseaux et centres ressources, s'emparent de ces sujets et révèlent les atouts que ces pratiques informelles représentent pour les personnes et les territoires.

L'Observatoire National de la Politique de la Ville, dans son rapport 2020⁶ consacré aux "Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires", aborde le sujet des pratiques informelles sous l'angle des ressources, signal positif d'une évolution de la prise en compte de ces pratiques du point de vue de leur utilité sociale pour les quartiers et leurs habitant.e.s. Ce rapport souligne ainsi que l'économie informelle offre des produits et services à bas coûts indispensables à la survie de ménages les plus contraints sur le plan financier et que l'essentiel du chiffre d'affaires issu des pratiques informelles est dépensé localement dans l'économie formelle pour des achats nécessaires à la vie quotidienne. De même, les activités informelles développées sont fortement imbriquées à l'économie formelle, soit qu'elles se fournissent auprès de, soit qu'elles apportent un complément, à l'offre de commerces ou services formels.

Le Réseau National des Centres Ressources Politique de la Ville (RNCRPV) a ainsi mis en place un chantier de travail dédié (voir l'interview page suivante).

⁶ [Les ressources des quartiers populaires - Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines](#), Romain Leclercq, Vulnérabilités et Ressources des quartiers prioritaires, ONPV, 2020

“ LA PAROLE À ... ”



David Mateos-Escobar, Réseau National des Centres Ressources Politique de la Ville (RNCRPV)

Pouvez-vous nous présenter les travaux menés par le RNCRPV sur l'économie informelle ?

Le regain d'intérêt pour les pratiques économiques de subsistance qui a suivi la parution de l'avis du CNV de 2019 et l'expérience collective des confinements sanitaires entre 2020 et 2021 a rapproché le Club DévEco du Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville, l'ANCT et le RTES dans un effort commun de sensibilisation, de partage et de mise en visibilité de bonnes pratiques de régulation.

Dans cette perspective, les travaux nationaux et internationaux en matière d'observation et d'accompagnement public, ont été rappelés et mis en débat à l'occasion de deux webinaires nationaux.

Plus récemment, la publication du RNCRPV intitulée **“Économies de subsistance : Quels leviers pour l'action publique ?”**⁷ se veut une nouvelle contribution à l'exploration collective des enjeux d'observation et d'accompagnement des économies de subsistance.

Quels principaux enseignements en tirez-vous, concernant les possibilités d'actions des collectivités territoriales ? Quelles sont vos recommandations pour les collectivités territoriales qui souhaitent s'emparer de ces sujets ?

Les autorités publiques sont légitimes pour agir en faveur de la régulation de ces pratiques. D'ailleurs, elles le font déjà et depuis longtemps, par la mise en œuvre et l'articulation de mesures de dissuasion (contrôles, répression), d'incitation (fiscalité, subventions) et de persuasion (accompagnement individuel et collectif notamment), de l'échelle nationale à l'échelle locale. Elles sont d'autant plus légitimes que les limites entre économies formelle et informelle sont souvent maigres.

Y a-t-il de bonnes raisons de ne pas accompagner des pratiques économiques qui mobilisent des savoir-faire ouvriers, artisanaux et commerçants populaires dans la production et l'échange de biens et de services qui contribuent au développement local, qui répondent à des besoins non-couverts et qui rendent dignes ?

Les expériences montrent que l'intervention publique gagne à se fonder sur une connaissance fine. Si connaître c'est déjà agir, il est nécessaire d'encourager et de soutenir davantage les démarches d'observation locale. Par ailleurs, les mesures qui réussissent le mieux sont celles dont la conception se fait par et pour les entrepreneurs concernés. Enfin, il apparaît que tout effort de "formalisation" gagne à dépasser l'horizon de la fiscalisation en investissant la réduction des nuisances et des conflits d'usage, la sécurisation des parcours, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance des savoir-faire et la montée en compétence des entrepreneurs.

⁷ [“Économies de subsistance : quels leviers pour l'action publique”](#), RNCRPV, 2023

3. L'économie informelle à l'échelle internationale

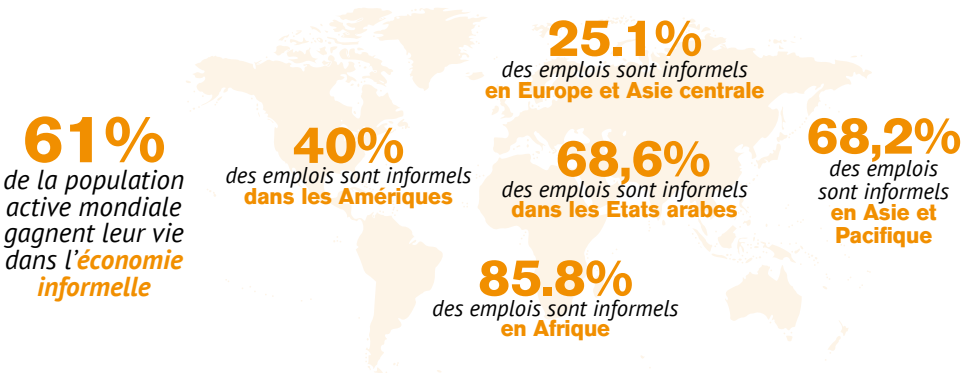
A l'échelle européenne, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a réalisé une étude en 2015 sur l'entrepreneuriat informel en Europe.⁸ Tout en alertant sur la nécessité de prendre en considération ces données avec prudence du fait de la nature même de cette activité qui cherche à passer inaperçue auprès des autorités publiques, Jon Potter et David Halabinsky,⁹ économistes de l'OCDE, estiment que les économies informelles représentent en moyenne 18% du PIB des pays de l'Union Européenne (11% en France). Malgré un léger accroissement pendant la crise sanitaire entre 2019 et 2021, la tendance est à la contraction. Les travailleurs indépendants qui ne déclarent pas leurs activités sont un peu plus de 13 millions, soit près de 3,5% de la population active des pays européens.

Les pratiques entrepreneuriales informelles sont surreprésentées dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe, par rapport aux pays de l'Ouest et du Nord. Dans les pays de l'Est et du Sud, elles sont davantage le fait du travail salarié au sein de petites et moyennes entreprises, que d'activités indépendantes, contrairement aux pays du Nord et de l'Ouest.

Ces économistes identifient plusieurs facteurs explicatifs :

- des facteurs économiques et démographiques : conditions macro-économiques du marché du travail, structure de l'économie, dynamiques migratoires,
- des facteurs institutionnels : taux d'imposition, réglementations commerciales, systèmes de sécurité sociale, politiques de dissuasion et morale fiscale de la population.

A l'échelle internationale, le concept d'économie informelle apparaît dès les années 1970¹⁰ et est lié à l'observation de pratiques productives non déclarées. On explique alors l'existence de cette économie informelle par l'incapacité de l'économie moderne à absorber toute la force de travail.¹¹



Source : "Femmes et hommes dans l'économie informelle, un panorama statistique", OIT, 2018

⁸ "Synthèse sur l'entrepreneuriat informel, l'activité entrepreneuriale en Europe", OCDE, 2015

⁹ Conférence en ligne "L'entrepreneuriat informel en Europe et en France", mars 2022

¹⁰ "Employment, incomes and equity : a strategy for increasing productive employment in Kenya", ILO, Geneva, 1972

¹¹ "De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques", Odile Castel, HAL, 2007

Dans sa recommandation n°204¹² de 2015 sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit ainsi l'économie informelle :

- désigne toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles ;
- ne désigne pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdits par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

Dans cette recommandation, l'OIT invite les membres à définir des stratégies cohérentes et intégrées afin de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et reconnaît la nécessité d'approches adaptées pour répondre à la diversité des situations et aux spécificités du contexte national. Elle invite les membres à adopter un cadre de politiques intégrées afin de faciliter la transition vers l'économie formelle, qui devrait, entre autres, porter sur : *“la promotion de l'entrepreneuriat, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi que d'autres formes de modèles d'entreprises et d'unités économiques, **comme les coopératives et autres unités de l'économie sociale et solidaire**”*.

En 2022, dans sa première résolution sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, l'OIT réaffirme le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La résolution de 2022 invite ainsi les pays Membres à *“tenir compte de la nécessité de prêter une attention particulière aux travailleurs et **aux entités de l'économie sociale et solidaire** dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de stratégies et de mesures destinées à remédier aux causes profondes de l'informalité et à favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, la réalisation du travail décent et la mise en place de systèmes de protection sociale universels, adéquats, complets et durables”*.¹³

Cet enjeu est également porté par plusieurs réseaux internationaux de l'économie sociale et solidaire. En 2021, la Confédération Européenne des Coopératives Industrielles et de Services (CECOP) a par exemple consacré une publication au rôle des coopératives sociales et de travailleurs pour contrer le travail informel.¹⁴

Le forum international du Global Social Economy Forum (GSEF) organisé à Dakar en mai 2023 est consacré à *“La transition de l'économie informelle vers des économies collectives et durables pour les territoires”*. [La déclaration du GSEF 2021 de Mexico](#) appelait déjà les gouvernements locaux à *“renforcer le développement des écosystèmes locaux et régionaux en favorisant des partenariats innovants entre acteurs de l'économie traditionnelle et/ou informelle, acteurs de l'ESS et gouvernements locaux”*.¹⁵

¹² [Recommandation \(n°204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#), OIT, 2015

¹³ [Rapport de la Commission chargée de la discussion générale : le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#), OIT, 2022

¹⁴ [Lights on ! Worker and social cooperatives tackling undeclared work](#), Francesca Martinelli, CECOP, 2021

¹⁵ <https://www.gsef-net.org/fr/the-mexico-city-declaration>

“ LA PAROLE À ... ”

© Ateliê de Humanidades



Genauto Carvalho de França Filho, professeur en sciences de gestion à l'Université Fédérale de Bahia (UFBA)

Genauto Carvalho est l'un des concepteurs d'une méthodologie de soutien d'incubateurs de technologie d'économie solidaire au Brésil : investir les favelas pour transformer l'économie populaire en économie solidaire en mêlant approche économique, socio-économique et socio-culturelle. Avant la présidence brésilienne de Jair Bolsonaro, ce projet représentait plus de 150 incubateurs et 1000 emplois créés.

Pouvez-vous nous présenter la méthodologie de soutien d'incubateurs de technologie d'économie solidaire ?

La méthodologie s'élabore en contrepoint des modes conventionnels de l'incubation. Car tout d'abord, nous proposons un déplacement de l'objet de l'incubation : au lieu d'organisation (même s'agissant d'initiatives d'économie solidaire) l'accent est mis sur le territoire ou un écosystème donné (qui inclut d'ailleurs des démarches spécifiques pour des initiatives ponctuelles). En deuxième lieu, la méthode d'interaction avec les acteurs locaux est différente : plutôt qu'un paradigme diffusionniste basé sur le transfert de connaissances, nous proposons une approche de réciprocité et d'écoute profonde des demandes du territoire, selon les principes de l'éducation populaire.

Au niveau de la démarche, qui doit être co-construite, le travail d'incubation s'articule autour de deux phases et quatre étapes. La première phase est celle de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs et des organisations locales, la seconde est celle de la mise en œuvre des nouvelles initiatives. Quatre étapes, sans ordre hiérarchique, organisent l'intervention sur le terrain : les diagnostics de la réalité locale (aussi bien socio-économique qu'historique et socio-politique) ; la planification du réseau à créer ou renforcer en tant que stratégie de développement du territoire ; les formations (autour de plusieurs domaines de compétences, professionnelles ou davantage politiques) ; et la mise en œuvre des initiatives locales.

Comment est née cette méthodologie ?

La méthodologie est née au sein de l'Université Fédérale de Bahia (UFBA) au milieu des années 2000 dans un contexte de démarrage du support public à l'économie solidaire au Brésil. Elle est fort redevable des recherches menées par des chercheurs de l'école de gestion autour de l'approche substantiviste de l'économie. Mais cette méthodologie est aussi basée sur l'apprentissage acquis dans leur apport approfondi avec les acteurs des mouvements sociaux et institutions partenaires.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de structures créées ?

Les structures créées sont très variées car elles dépendent des caractéristiques de chaque contexte territorial. Mais en général ces structures mélangent des démarches qui sont à la fois socio-économiques, socio-politiques, socio-culturelles et socio-environnementales. Le but principal est la création d'initiatives collectives sous la forme juridique d'association qui recouvre une diversité de démarches de production, d'offres de services ou de mouvance politique, culturelle ou environnementale. Les organisations créées peuvent être des banques communautaires de développement, des forums de développement communautaires, des groupes de production agroécologique d'aliments, des agences de tourisme communautaire, des infocentres communautaires, des petites coopératives sur plusieurs domaines, etc.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMMENT AGIR ?

1. Repérer les pratiques informelles et ce qu'elles nous enseignent des dynamiques sociales et économiques locales

Du point de vue des collectivités, le repérage des pratiques informelles se fait souvent en premier lieu au travers de la plainte des habitant.e.s ou des riverain.e.s qui pointent des nuisances engendrées par ces pratiques (saleté, huiles de moteur, bruit, fumée des grillades, utilisation de l'espace...).

La réalisation de **diagnostics territoriaux** permet de qualifier le phénomène, d'élargir la façon dont on le pense et d'y travailler avec les acteurs. Ces démarches permettent, via la mobilisation de chercheurs ou de structures du territoire en mesure de bien comprendre les enjeux, de diagnostiquer les enjeux à l'échelle territoriale et individuelle, et de mettre en évidence les besoins auxquels répondent les pratiques informelles, leurs impacts négatifs et positifs, leurs articulations avec l'économie formelle, etc.

La mise en place de **recherches-actions** permet, en plus de qualifier les pratiques informelles et les besoins auxquels elles répondent, d'embarquer les travailleurs informels, les habitant.e.s (voisin.e.s, usagers, client.e.s...), les partenaires locaux afin de trouver une solution co-construite avec les premiers concernés. Ces dynamiques permettent de penser des solutions non plus de très court terme pour interdire, mais des mesures de moyen et long terme.

Il apparaît également important de créer des espaces de confiance où les compétences et savoir-faire peuvent être révélés dans un espace collectif. Cela passe par l'écoute des habitant.e.s - et notamment des collectifs de femmes - porteurs d'initiatives socio-économiques et citoyennes, et par la mise autour de la table de l'ensemble des acteurs et parties prenantes, d'autant que certains sujets sont sensibles.

Les diagnostics territoriaux et recherches-actions sont également un bon moyen de mettre en discussion le sujet au sein de la collectivité, en transversalité, et de définir des leviers d'action publics adaptés.

Ces études permettent de reconnaître l'utilité sociale et économique des pratiques informelles. Elles contribuent à changer de regard sur ces pratiques, à les aborder sous le prisme de leurs impacts positifs en matière d'emploi et d'inclusion, de cohésion sociale, de développement économique du territoire, et à prendre conscience que ces pratiques répondent à des besoins non couverts des territoires et des habitant.e.s et entraînent de nombreuses externalités positives pour les personnes et les territoires.

« Approcher les politiques publiques par les ressources des quartiers populaires suppose de [...] comprendre comment les habitant.e.s mobilisent déjà tout un ensemble de lieux, de relations, d'institutions et de moyens matériels ou symboliques pour "s'en sortir" (Faure, Thin, 2019). C'est sur ces ressources que viennent ensuite s'appuyer les politiques publiques pour tenter selon les cas de leur laisser du champ pour se développer, les appuyer, les accompagner. »

["Les ressources des quartiers populaires - Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines"](#), Romain Leclercq, Vulnérabilités et Ressources des quartiers prioritaires, ONPV, 2020

Des retours d'expériences sont présentés ci-après. Si chaque territoire a ses spécificités, ils permettent de dégager quelques facteurs de réussite de ces diagnostics ou recherches-actions :

- une commande claire sur les objectifs attendus de ces diagnostics territoriaux ou recherches-actions, l'anticipation des suites et potentiels moyens qu'elles supposent,
- le temps long de ces démarches, mais la possibilité de mettre en place des méthodologies actives telles les recherches-actions qui produisent dès la phase de diagnostic,
- l'intérêt de faire appel à des chercheurs ou structures du territoire en capacité de mener ces diagnostics et d'enclencher des dynamiques de travail avec les personnes concernées,
- la création d'espaces de confiance entre les équipes en charge des diagnostics ou recherches-actions, les élu.e.s et agents du territoire, des structures locales potentiellement intéressées,
- l'association des services et élu.e.s concernés au sein de la collectivité, et la diffusion des résultats des études au sein de la collectivité,
- la mise en œuvre d'une feuille de route sur la base des résultats/conclusions de ces démarches.

UNE RECHERCHE-ACTION SUR LA MÉCANIQUE DE RUE À STAINS ET PLAINE COMMUNE

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) de l'ANRU, une recherche-action a été menée à **Stains** sur la mécanique de rue. Les diagnostics et préconisations de cette recherche-action ont entraîné une réflexion collective sur le territoire de **Plaine Commune**.

En 2015/2016, Stains et Plaine Commune ont été lauréats du PIA Ville durable et solidaire. Dans ce cadre, Stains et Plaine Commune ont monté un partenariat de recherche avec l'Université Paris 8, le laboratoire LAVUE et l'ARESS, réunissant 7 chercheur.euse.s autour de la mécanique de rue sur 2 quartiers de Stains. La recherche-action comportait un axe quantitatif et un axe qualitatif : plusieurs mois d'observation de terrain, des questionnaires passés auprès de 50 mécaniciens de rue et 100 familles, une trentaine d'entretiens individuels et des entretiens collectifs. Tout cela a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments sur la mobilité et sur l'activité de mécanique de rue dans ces quartiers. Abou Ndiaye, sociologue, directeur de l'ARESS, a mené plusieurs de ces études. Il propose une définition : longtemps appelée mécanique sauvage, la mécanique de rue désigne toutes les réparations automobiles informelles, on parle aussi de mécanique de plein air ou de mécanique ambulante.

A Plaine Commune, la mécanique de rue a d'abord été abordée au prisme de ses nuisances : les élu.e.s des 9 villes du territoire recevaient régulièrement



des plaintes à ce sujet. L'intercommunalité a donc souhaité travailler sur la mécanique de rue, pour comprendre et objectiver ce sujet avant de proposer des solutions. L'étude menée par Abou Ndiaye en 2016 à Stains a donné envie de poursuivre et plusieurs diagnostics flash ont été menés.

Ces études ont permis de changer la sémantique utilisée : de mécanique sauvage à mécanique de rue. Les études ont permis de déconstruire tout un ensemble de stéréotypes et de penser des solutions différemment : non plus des mesures de très court terme pour interdire, empêcher ces pratiques, mais des mesures de moyen et long terme.

Les plaintes sur les nuisances de la mécanique de rue sont nombreuses (pollution des sols, pollution visuelle, occupation des places de parkings, etc.) mais l'enquête a permis de mettre en évidence le fait que dans les 2 quartiers sur lesquels est menée la recherche-action, 6 familles sur 10 ont recours à la mécanique de rue pour réparer leur automobile. 70% des personnes interrogées répondent que la mécanique de rue ne les dérange pas. Les habitant.e.s considèrent ces pratiques comme une ressource qui

répond à une demande sociale de réparation de véhicule à moindre coût et permet d'augmenter le reste à vivre des personnes. Certaines personnes font ainsi 200 km pour faire appel à ces mécanicien.ne.s qui pratiquent une mécanique clinique : démontage du moteur et changement de la pièce défectueuse, quand la plupart des garages changent le moteur. La rémunération n'est pas horaire mais au forfait, avec de solidarité populaire non facturée, et le coût est moindre que dans un garage conventionnel.

Ces études démontrent que l'activité de mécanique de rue n'est jamais criminelle, ce qui était un gros point de vigilance pour les élu.e.s qui craignaient que ces activités s'inscrivent dans des réseaux de recel. Cette mécanique de rue réunit de grandes compétences et savoir-faire et propose une offre alternative, de proximité et complémentaire aux garages classiques comme le pointent certains garagistes eux-mêmes. Les compétences de ces mécanicien.ne.s sont valorisables et formalisables. Cette formalisation permettrait d'éliminer les nuisances liées à ces activités et de sécuriser les parcours des mécanicien.ne.s.

Les mécanicien.ne.s et les acteurs locaux sont plutôt favorables à cette formalisation qui pourrait prendre plusieurs formes. Les préconisations qui ressortent de la recherche-action, et qui ont été travaillées avec une cinquantaine de mécanicien.ne.s de rue évoquent plusieurs points : un nécessaire travail sur les acquis de l'expérience et sur l'assainissement des situations administratives de certains ; un souhait de maîtriser l'outil de travail (idée d'un garage solidaire sous forme coopérative ou de micro ateliers coopératifs, eux-mêmes réunis sous forme coopérative) ; un axe formation ; un axe Insertion par l'Activité Economique (IAE) ; un axe self-garage ; un axe écomobilité ; un axe autopartage ; un axe de conseils en mobilité.

Stains travaille à développer une plateforme de mobilité multiservices, avec une offre de réparation clinique mais aussi des solutions de mobilité moins impactantes pour l'environnement, des conseils et orientations en matière de mobilité, etc. avec un axe inclusion des mécanicien.ne.s de rue qui le souhaitent. Le projet est actuellement en phase pré-opérationnelle, un conseiller mobilité a été recruté au sein de l'association Les Rayons - Régie de Quartier de Stains et un projet d'auto-école solidaire est en cours d'expérimentation par cette même association. Concernant le volet garage solidaire, la création d'un atelier coopératif reste l'objectif, mais plusieurs aspects sont à préciser aux niveaux juridique et économique, et une recherche de foncier est en cours.

Dans le même temps, plusieurs projets en réponse à la mécanique de rue sont en gestation notamment à Saint-Denis et Villetaneuse. Un premier garage solidaire a été créé en 2017 à La Courneuve (cf fiche 42), qui s'est développé en une plateforme de mobilité. Fort de ce retour d'expérience et des différentes initiatives locales qui émergent, Plaine Commune souhaite accompagner ces projets de manière coordonnée à une échelle territoriale (diagnostic réactualisé, recherche de financements, mise en réseau etc.) dans le but de favoriser des mutualisations et redéfinir collectivement des axes opérationnels communs et coopératifs entre plusieurs villes.

CONTACTS

Abou NDIAYE

sociologue, directeur de l'ARESS
abou.ndiaye@aress.org

Coralie MOIGNEAU

chargée de mission Agenda 21,
 développement durable et ESS,
 Ville de Stains
coralie.moigneau@stains.fr

UNE ÉTUDE-ACTION À MONTPELLIER MÉTROPOLÉ AVEC LE CRPV VILLES ET TERRITOIRES

Montpellier Méditerranée Métropole s'est proposé comme territoire d'étude et la DREETS Occitanie a confié au Centre Ressources Politique de la Ville (CRPV) Villes et Territoires la réalisation d'une étude-action sur l'économie informelle dans le quartier de la Mosson, l'un des 12 quartiers politique de la ville de Montpellier qui réunit à lui seul 22000 habitant.e.s. Cette démarche est également déclinée sur Lodève (centre ancien rural de 7500 habitant.e.s).

Au sein de la collectivité, l'économie informelle est souvent abordée de façon négative sous l'angle des nuisances et de la concurrence déloyale. Avec l'étude-action menée par Villes et Territoires, l'idée est d'accompagner les élu.e.s, les technicien.ne.s et les opérateurs à identifier les dynamiques économiques et les compétences générées au travers de cette économie, afin d'imaginer les leviers d'actions pour favoriser l'emploi et le développement économique des quartiers prioritaires.

L'objectif de cette étude-action est de préciser en quoi l'économie informelle est structurante sur le plan économique et social. Dans un premier temps il s'agit de réaliser un balayage des activités informelles présentes sur



le quartier et de confronter les discours de professionnel.le.s à l'épreuve du vécu des habitant.e.s. Pour cela, Villes et Territoires a rencontré des acteurs de terrain : éducateur.rice.s, médiateur.rice.s, directeur.rice.s et bénévoles d'associations, professionnel.le.s de l'accompagnement à la création d'entreprises, élu.e.s, conseil citoyen...


L'objectif était d'avoir un maximum de discours sur ces activités : quelles sont-elles ? Quels sont leurs impacts ?

Il ressort de cette première phase d'étude l'existence d'une diversité d'activités informelles sur le quartier de la Mosson : production/vente alimentaire (sur marché, vente ambulante, traiteur...), non alimentaire, artisanat, mécanique de rue, soin, bien être, bâtiment, événementiel,... Il avait été décidé d'exclure toute activité délictueuse, mais cela n'est pas chose aisée tant ces activités représentent de réelles activités de subsistance et sont liées à d'autres activités (informelles mais pas délictueuses).

Interrogés sur les raisons qui les poussent à avoir des pratiques informelles, les habitant.e.s répondent :

- permet de vivre et mieux vivre,
- réponse à la difficulté d'insertion professionnelle ou difficulté à trouver un stage,
- l'économie informelle est plus accessible et permet d'accéder à la société de consommation,
- permet de concilier les temps de vie (certaines femmes ne peuvent travailler qu'à condition que cela n'impacte pas la vie de famille),
- manque de modèle de réussite classique.

Cette étude pourra servir à alimenter les réflexions de la Métropole dans la mise en œuvre de ses projets de territoire.

Des projets permettant la « formalisation » d'activités se mettent en place, comme celui porté par l'association IMEIF (cf fiche  34). L'association, qui accompagne les femmes vers la qualification et l'emploi, travaille à la mise en place d'une coopérative d'activités et d'emploi "Shake Mama" pour les femmes qui ont parfois une activité informelle dans le culinaire. La CAE sera logée dans un tiers-lieu qui appartient à Montpellier Métropole, l'espace Gisèle Halimi, et qui rassemble un ensemble de services : mission locale, CCAS, centre de santé, etc.

CONTACTS

Cécile Nonin

directrice Villes et Territoires

cecile.nonin@villes-et-territoires.fr

Belhassan Akkaoui

chargé de mission

développement économique-
commerce Mosson Cévenne

b.akkaoui@montpellier3m.fr

UN DIAGNOSTIC SUR L'ÉCONOMIE INFORMELLE À MAYOTTE

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le **Conseil Départemental de Mayotte** a confié à la CRESS et au bureau d'études Nomadeïs une étude sur l'économie informelle. La formalisation de l'économie informelle est en effet un enjeu fort à Mayotte, c'est par exemple l'un des défis identifiés dans le cadre de la labellisation French Impact du territoire.

La CRESS appréhende cette étude comme un outil et l'articule étroitement aux actions d'accompagnement des porteurs de projets. La CRESS a ainsi créé une structure d'accompagnement, Fanya Lab¹⁶, notamment pour accompagner la formalisation de pratiques informelles.

La CRESS a mené une étude en plusieurs phases. La première phase consiste en un diagnostic territorial à partir d'une revue de littérature (enquête INSEE 2015, étude qualitative Adie 2018, étude comparative d'actions menées au Togo, etc.) et sur la réalisation d'entretiens avec des travailleurs de l'informel. La CRESS a associé l'INSEE qui engage une enquête "1 2 3", ainsi que l'Adie aux différents groupes de travail sur l'étude de l'économie informelle.

Il ressort de l'enquête menée en 2015 par l'INSEE et de l'enquête qualitative menée en 2018 par l'Adie que 60% des entreprises mahoraises et un tiers des emplois sont dans l'informel, la plupart dans le commerce de détail, le bâtiment, les activités de service et la chicoa (finance solidaire). Ces



© Mayotte tourisme

entreprises familiales sont peu pérennes et gérées par des personnes en grande partie d'origine étrangère (75% dont 45% en situation irrégulière) et dont 40% n'ont pas suivi de scolarité.

L'économie informelle à Mayotte est une économie de subsistance dans 80% des cas mais également une manière d'entreprendre autrement en s'appuyant sur les solidarités et la coopération. L'un des enjeux de la formalisation est de ne pas supprimer les solidarités à l'œuvre dans des pratiques ancestrales comme les chicoas.

La CRESS réalise également des entretiens pour analyser l'écosystème de l'entrepreneuriat informel et comprendre les freins et points de blocage de la formalisation. 18 entretiens ont été réalisés auprès de porteurs de projets. De façon anonyme, les porteurs de projets sont interrogés sur l'ancienneté de leurs activités informelles, la volonté ou non de pérenniser celles-ci, les éventuels liens existants avec des accompagnateurs, les types d'accompagnements recherchés, leur situation administrative, les revenus tirés de cette activité et l'utilisation de ces revenus (épargne, investissement...), les filières, les fournisseurs, etc.

¹⁶ Fanya Lab a stoppé son activité en 2021, Made in ESS a repris les missions de Fanya Lab depuis juin 2022

La CRESS s'appuie sur les animateur.rice.s/accompagnateur.rice.s de l'accélérateur d'ESS Fanya Lab et sur les 2 pôles ESS des intercommunalités, pour rencontrer les porteurs de projets. Cette proximité et la confiance qui en résulte sont essentielles pour accompagner les personnes qui travaillent dans l'informel : maîtrise des dialectes locaux, reconnaissance des savoir-faire liés à l'activité et accompagnement administratif. La CRESS a par exemple ainsi accompagné des femmes produisant du sel traditionnel pour qu'elles embauchent des personnes pour se charger de la dimension administrative.

Suite à cette étude, un plan d'actions a été co-construit avec les acteurs impliqués qui pour chaque action associe des objectifs et des indicateurs :

- renforcer l'accompagnement de la création, la reprise et la formalisation d'activités (comité central, guichets de proximité, renforcement des services d'accompagnement, développement recours statut d'auto-entrepreneur, offre d'accompagnement/conseil des porteurs de projets, services d'aides dédiées aux porteurs de projets en situation irrégulière),
- développement de la formation (développement de l'offre de formation professionnelle gratuite et adaptée, cours de français gratuits, formation professionnelle aux personnes en situation administrative irrégulière),
- structuration de filières dans les secteurs d'activités clés de l'économie informelle (structuration de la filière agricole et d'élevage, filière halieutique, filière construction et filière mécanique),
- sensibilisation/information (création d'une semaine de la formalisation, une campagne dédiée, une plateforme téléphonique, traduction de la documentation en langues locales).

La CRESS de Mayotte et la Direction du Développement Economique et de l'Innovation du Conseil Départemental de Mayotte ont organisé un atelier pour rassembler les parties prenantes, examiner le plan d'actions, le mettre à jour si besoin. Ce temps de travail a réuni 38 participant.e.s de 18 structures publiques et privées. La réunion de travail est une étape préliminaire à l'intégration du plan d'actions dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de Mayotte. Ce plan d'actions se donne pour objectif de réduire le nombre d'entreprises informelles de 50% et d'en formaliser 3000 d'ici 3 ans.

CONTACTS

José Diaz

chargé d'études et observatoire,
CRESS Mayotte

jdiaz@cress-mayotte.org

Mounirou MATORMATSA

chargé de mission Attractivité
économique et intelligence
territoriale, correspondant ESS

mounirou.matormatsa@cg976.fr

2. S'appuyer sur l'écosystème ESS pour accompagner la formalisation des pratiques par et vers l'ESS

Comme indiqué plus haut, l'OIT invite les gouvernements et partenaires sociaux à "apprécier pleinement le rôle que joue l'économie sociale et solidaire dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle".¹⁷

Les travaux menés et retours d'expérience des collectivités locales ont mis en évidence un certain nombre de dispositifs, structures et outils de l'ESS particulièrement adaptés pour accompagner la formalisation de pratiques informelles.

Dispositifs s'appuyant sur les savoir-faire et forces locales, pouvant accompagner la formalisation de pratiques informelles vers de l'entrepreneuriat collectif :



CitésLab : dispositif animé par Bpifrance qui propose aux habitant.e.s des quartiers un contact de proximité sur la création d'entreprise.



La Fabrique à Initiatives : dispositif créé par l'Avise afin d'accompagner les acteurs d'un territoire dans la compréhension des besoins locaux et dans la co-construction de réponses entrepreneuriales adaptées.



ATIS, qui porte une Fabrique à initiatives, accompagne l'émergence et le développement des entreprises sociales sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La Ville de Bordeaux a choisi de s'appuyer sur l'association ATIS pour le diagnostic des différents enjeux de l'activité de récupération/vente sur le quartier Saint-Michel et les mettre en perspective avec des enjeux de la collectivité : réemploi, économie circulaire, entretien, etc.

Structures intermédiaires d'information et d'accompagnement à l'entrepreneuriat telles l'Adie, le GRDR (cf fiche Les Mamas de Grigny 36), MeltingCoop, l'association Réveil (cf fiche Migracoop 38), etc.

EXEMPLE :



Le dispositif Tremplin de l'Adie : dispositif financé par le Ministère du travail, pour accompagner les entrepreneur.euse.s informel.le.s à se projeter dans leur activité. L'accompagnement est individuel et réalisé par un conseiller de l'Adie, parfois en lien avec un bénévole : diagnostic de l'activité, acquisition de compétences (notions de gestion et développement de compétences commerciales), préparation à l'immatriculation et premières démarches administratives. Une prime à l'immatriculation de 1000€ récompense le suivi du parcours dans sa totalité. L'Adie travaille avec plusieurs collectivités territoriales sur ce dispositif, telles par exemple la Ville de Mamoudzou, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, etc.

¹⁷ [Rapport de la Commission chargée de la discussion générale : le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#), OIT, 2022

Incubateurs, Couveuses, Coopératives éphémères :

Les incubateurs permettent au porteur de projet de préciser son idée et d'évaluer la pertinence de son projet.


Les couveuses permettent de tester l'activité et de bénéficier d'un accompagnement collectif, dans le cadre d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).


Les coopératives éphémères (coopérative jeunesse de service, coopérative de jeunes majeurs et coopérative de territoire) sont des projets d'éducation/formation à l'entrepreneuriat coopératif. Les coopératives éphémères sont portées par à minima 3 structures : une CAE (*voir au verso*) qui encadre juridiquement et économiquement le projet, une structure de quartier et un réseau ou pôle de développement de l'ESS. Chaque entrepreneur signe un contrat CAPE pour la durée de la coopérative éphémère. La coopérative de territoire destinée aux habitant.e.s d'un même quartier entend tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif dans les quartiers prioritaires. La coopérative éphémère représente un outil intéressant pour expérimenter la formalisation : d'une durée de 3 à 6 mois, elle permet de tester son activité totalement formalisée sans prendre de risque.


EXEMPLES :

FANYA LAB (puis **Made in ESS**) un incubateur déployé depuis 2019 par la CRESS de Mayotte visant à faire émerger des initiatives ESS et d'innovation sociale, notamment à partir d'activités informelles (sensibilisation à l'entrepreneuriat social, identification des activités informelles relevant du champ de l'ESS, accompagnement renforcé, suivi post-crédation d'activité). 14 entrepreneur.euse.s ayant une pratique informelle ont été accompagné.e.s par Fanya Lab et Made in ESS, 10 projets sont déjà concrétisés. Ce projet est cofinancé par le Conseil Départemental et le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE de Mayotte.



TAg35 propulseur d'entrepreneuriat collectif de l'Ille-et-Vilaine, TAg35 détecte des idées d'activités économiques utiles au territoire et les accompagne vers des solutions entrepreneuriales locales, collectives, autonomes et créatrices d'emplois. Rennes Métropole a missionné TAg35 depuis août 2022 pour mener un diagnostic sur l'économie informelle sur 3 QPV : Maurepas, Villejean, Clenet. TAg35 a accompagné le développement du Bon Maurepas (cf fiche  [32](#)) et du Timbre de Maurepas.

Les coopératives éphémères textile et culinaire de Migracoop (cf fiche  [38](#)).

Le Bon Maurepas, coopérative éphémère de restaurant solidaire à Rennes (cf fiche  [32](#))



La Flashcoop, outil pédagogique via une coopérative très éphémère d'une durée de 7 jours.

Exemple : La Flashcoop **Mam Cookies** (cf fiche  [40](#)).

Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) :




Les CAE proposent un modèle d'entrepreneuriat salarié qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. L'entrepreneur.euse en CAE est appuyé.e dans la création et le développement de son activité grâce à des moyens mutualisés dédiés (facturation, outils de gestion...). Après une période de test de son activité, dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), il ou elle devient salarié.e avec tous les droits sociaux liés lorsque l'activité génère des revenus suffisants pour se rémunérer, dans le cadre d'un contrat d'entrepreneur.euse salarié.e (CESA). Pour inscrire dans la durée son activité au sein de la coopérative, il ou elle devient associé.e sous trois ans et participe ainsi aux orientations et à la gestion de l'entreprise partagée. Les CAE sont constituées sous forme de SCOP ou de SCIC.

EXEMPLES :

RCOOP, coopérative belge qui fonctionne sur le modèle des CAE françaises (cf fiche  46) et le projet de **CAE Shake Mama de l'association IMEIF** (cf fiche  34).

SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives)

Les SCOP sont des coopératives dont les membres associé.e.s sont les salarié.e.s. Une SCOP peut être créée par des personnes ayant des pratiques informelles qui souhaitent formaliser et organiser collectivement leur activité.

La société coopérative industrielle des chausseurs ougandais (cf fiche  48), la coopérative Si se puede ! (cf fiche  48), la coopérative SWaCH (cf fiche  49).



Territoires de l'expérimentation Territoire zéro chômeur longue durée

Bien que ne visant pas la formalisation de pratiques informelles mais plus largement le plein emploi sur un territoire donné, l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée, s'appuyant sur les savoir-faire des personnes et les besoins d'un territoire, peut permettre de répondre à cet enjeu. Elle crée ainsi, quand cela est nécessaire, des **Entreprises à but d'emploi**, sous statut ESS, dont une partie des activités formalisent des pratiques informelles.

EXEMPLE :

Paris 13e, le projet TZCLD a permis la création d'une conciergerie solidaire portée par l'EBE du territoire, **13 Avenir**

Structures d'insertion par l'activité économique :

Les **Ateliers Chantier d'Insertion (ACI)** proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières dans le cadre de CDD d'insertion d'une durée maximale de 24 mois. Des ACI peuvent être créés pour formaliser certaines pratiques informelles tels par exemple **Mobilhub** (cf fiche  42), ou le restaurant social **Le Balanzan** (cf fiche  44).

Les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)

Nouvelle forme de structures d'insertion par l'activité économique, elles permettent à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des client.e.s et d'un accompagnement. Le travail indépendant peut être adapté à certaines situations personnelles ne permettant pas de s'accommoder du cadre du travail salarié classique tout en assurant une grande flexibilité dans l'élaboration des parcours d'insertion.

EXEMPLE :

Lulu dans ma rue, première EITI, est une conciergerie responsable de quartier. La réalisation de petits services à l'échelle du quartier favorise l'insertion professionnelle. Installé à Paris et soutenu par la Ville de Paris depuis 2015, Lulu dans ma rue compte désormais 10 kiosques répartis dans tout Paris et 1000 "lulus" actifs dont 650 qui travaillent tous les mois. Toutes les prestations sont mesurées en quart d'heure. Les "lulus" gagnent en moyenne (mais très variable) 800€ par mois en travaillant une quinzaine d'heures par semaine. Une quinzaine de personnes sont chargées de l'accompagnement socioprofessionnel des "lulus".

En France ...

LE BON MAUREPAS

📍 Rennes

Le Bon Maurepas est un projet initié dans le quartier rennais de Maurepas, quartier de 5000 habitant.e.s en politique de la ville sur lequel beaucoup de pratiques informelles culinaires étaient à l'œuvre. Il a été décidé, dans le cadre de la Fabrique à initiatives TAg35, de faire émerger sur le territoire un projet au croisement de l'alimentation et de l'insertion. Avec la mobilisation de nombreux habitant.e.s et acteurs, a émergé un restaurant sous forme de coopérative éphémère, le Bon Maurepas. Durant 4 mois, un restaurant était ouvert tous les midis aux habitant.e.s du quartier.

Cette expérience a réuni 18 personnes qui se sont engagées volontairement, sans prescription. Ces coopérateur.rice.s, accompagné.e.s par un cuisinier, ont tout géré pendant 4 mois (choix des menus, fournitures, etc.) et se sont ainsi formés. Bien qu'elle ait rencontré quelques freins (problématique du statut des personnes, lieu peu adéquat à l'activité), l'expérience s'est concrétisée avec l'ouverture au printemps 2022 du Resto Bistrot Coop "Pépites", un restaurant d'insertion professionnelle sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Le projet a permis à des gens qui ne travaillaient pas ensemble de se réunir et de monter en compétences



© DR - La Banque des Territoires

collectivement : collectivités, prescripteur.rice.s Pôle emploi, accompagnateur.rice.s RSA, monde de la restauration, etc. Il a également engagé une réflexion autour de l'alimentation durable sur le territoire.

Au sein de la coopérative éphémère cette préoccupation est apparue progressivement, un travail important de référencement de fournisseurs durables a permis aux coopérateurs de découvrir des acteurs, via la visite d'exploitations par exemple, et de faire appel à des producteurs durables. Et plus globalement cette préoccupation est montée en puissance côté collectivités et acteurs, avec des initiatives autour de l'alimentation durable qui sont développées sur le territoire.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Si le soutien de la collectivité pour ce type d'initiative est essentiel, il doit être à sa juste place. La collectivité est là pour accompagner, rassurer, servir de caution, financer mais pas pour gérer en direct, il s'agit d'un projet porté par l'écosystème ESS. Ce type de projet entre dans un cadre où il y a beaucoup de contraintes, de normes et la collectivité peut rassurer, faciliter. Un comité de suivi de l'expérience a été mis en place, pour assurer écoute et co-construction.

Ce projet a au départ été soutenu par la politique ESS du Conseil Départemental pour financer l'étude de préfiguration réalisée par le révélateur TAG35 (10000€), puis par la politique de la ville en lien avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole (15000€). Le restaurant coopératif définitif est à nouveau accompagné par la mission ESS du Département à hauteur de 10000€.

CONTACT

Emmanuelle Rousset

vice-présidente déléguée à l'ESS,
Département d'Ille-et-Vilaine

emmanuelle.rousset@ille-et-vilaine.fr

Alexine Malaoui

chargée de mission FAI, TAG35

alexine.malaoui@tag35.bzh

MÉTIER S À CRÉER ASSOCIATION IMEIF

📍 *Montpellier*

“Métiers à Créer”, dispositif de l’association IMEIF, accompagne chaque année une douzaine de femmes des quartiers prioritaires de la ville de Montpellier à la création d’une collection textile au design contemporain en travaillant sur toutes les étapes de conception et de production d’une collection professionnelle.

L’IMEIF, association qui accompagne les femmes vers la qualification et l’emploi, s’organise en 3 pôles : pôle socio-linguistique, pôle médico-social avec l’action “Ethic et soins”, pôle création d’activité avec l’action “métiers à créer”.

“Métiers à Créer” est un parcours professionnalisant gratuit à destination des femmes de la Mosson qui s’appuie sur les compétences des participantes en couture, dessin, broderie, crochet ou encore tricot dans le but d’ouvrir leur horizon professionnel.

Dans ce cadre, l’association fait appel à une designeuse Maïa Amiel, pour accompagner le groupe vers la création d’une “collection collective de pièces uniques” dans le cadre du projet Co-Design.

L’objectif du projet est de placer les participantes dans une perspective de production d’objets commercialisables et de les sensibiliser au cycle



© *Entreprendre à Montpellier*

complet de la création d’une collection design centrée sur la thématique des “objets du quotidien”.

Pour réussir cette immersion, le collectif se rassemble tous les jeudis pendant sept mois dans les ateliers de l’association. Au programme, couture et design d’objets, rencontres professionnelles, visites d’ateliers d’artistes, ou encore séance de sensibilisation à l’entrepreneuriat au féminin. Des cours de français en lien avec le secteur du design et du textile sont également proposés aux participantes qui le souhaitent.

À l’issue du programme, un cycle d’exposition-vente est organisé dans plusieurs lieux montpelliérains dédiés à l’artisanat d’art et au design d’objets afin de présenter les créations du collectif et valoriser le travail des participantes.

A partir de cette action, l'association IMEIF va créer une Coopérative d'Activité et d'Emploi : Shake Mama pour accompagner les femmes qui ont une activité, souvent informelle, dans le textile et le culinaire. Un projet de tiers-lieu de production culinaire et textile avec un laboratoire partagé pour la formation l'accompagnement et la production, est également en réflexion. Celui-ci devrait prendre place au sein d'un lieu 3000m² qui appartient à la Métropole et rassemble un ensemble de services : mission locale, CCAS, centre de santé... au cœur du quartier de la Mosson.

FINANCEMENT

Le budget annuel de l'action "Métiers à créer" est de 40000€. Cette action est cofinancée par Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie, l'Etat, la Fondation groupe EDF (financement du matériel professionnel des ateliers textiles), Fondation BP Sud.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Montpellier Métropole accompagne et finance l'association IMEIF entre autres dans le cadre du contrat de ville et met à disposition 300m² dans un lieu partagé au cœur du quartier de la Mosson pour accueillir le tiers-lieu textile et culinaire de l'IMEIF.

CONTACT

Soraya Rahal
directrice IMEIF
contact@imeif.fr

Mohamed Mazouzi
développement économique contrat
de ville Montpellier Métropole
m.mazouzi@montpellier3m.fr

LES MAMAS DE GRIGNY

📍 Grigny

Face au développement d'un phénomène de vente de brochettes à la sauvette par des femmes sur le parvis de la gare de Grigny, et face au constat que la répression ne réglait rien, la Ville de Grigny a fait appel à l'ONG GRDR pour les accompagner et voir comment ces femmes pourraient exercer leur activité dans de meilleures conditions.

Le GRDR a défini un projet portant sur 2 axes :

- l'accompagnement socio-professionnel d'un groupe de femmes immigrées en précarité vers la formalisation d'une activité génératrice de revenus,
- une recherche-action pour faire changer les représentations sur les populations précaires en quartiers politique de la ville, capitaliser les résultats et chercher à modéliser le processus.

Le projet vise à mettre en évidence les freins et les atouts des femmes immigrées dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle dans les quartiers politique de la ville de Grigny. Il s'articule avec un dispositif d'accompagnement vers l'emploi à travers la formalisation d'une activité génératrice de revenus inscrite au sein



© Fondation RAJA

de l'économie sociale et solidaire et collaborative. Le but est de développer une offre de restauration solidaire et de proximité à Grigny pour répondre aux besoins du territoire.

A travers le portage juridique, financier et administratif offert par Réveil, un groupe d'une dizaine de femme s'est constitué en association "Les Mamas de Grigny" et a ouvert un traiteur solidaire en mars 2021 en lien avec le CCAS de Grigny.

Les femmes travaillent 2 demi-journées par semaine et assurent la production de repas distribués par le CCAS aux personnes les plus vulnérables (1240 repas distribués depuis mars 2021). Le CCAS, en jouant le jeu de la commande publique auprès des Mamas de Grigny, a permis de mettre les femmes concernées en situation de prestation et a assuré une solution de rémunération immédiate.

Un projet d'ouverture d'un restaurant solidaire de proximité, est en cours et sera ouvert aux publics en précarité mais aussi aux employé.e.s de la commune, à prix accessibles. Le local du restaurant solidaire, qui permettra aux femmes d'avoir un lieu de travail plus digne, sans perdre leur visibilité, est en cours d'identification en lien avec la collectivité. Le GRDR et ses partenaires travaillent actuellement sur l'identification du statut le plus approprié pour structurer l'activité des Mamas de Grigny sur le plan administratif et financier.

Les femmes engagées dans le projet ont suivi plusieurs formations : HACCP, cuisine et pâtisserie, comptabilité, communication et informatique. Le GRDR les accompagne également sur leur situation administrative et vers l'accès et le maintien aux droits.

FINANCEMENT

Le projet d'étude-action du GRDR pour accompagner la formalisation et la structuration de l'activité des Mamas de Grigny représente un budget global de 100000€ sur deux ans.

Le projet est financé par la Ville de Grigny, la Fondation RAJA, l'ANCT et le Département de l'Essonne sur la dimension insertion par l'activité économique et d'accompagnement des femmes vers l'autonomie, la Fondation Paris Habitat sur la recherche-action, la DIAN (Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) sur l'accompagnement des primo-arrivants.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

La Ville de Grigny soutient fortement le projet, dès le départ au travers d'une volonté politique forte, à l'origine de la mobilisation du GRDR. Sur le plan financier, la Ville de Grigny soutient le projet, et le CCAS, par le biais de la commande publique, commande des repas aux Mamas de Grigny à destination de personnes vulnérables. La Ville de Grigny est également à la recherche d'un local adapté pour l'activité de restaurant solidaire des Mamas de Grigny et des financements pouvant aider dans l'investissement matériel de la cuisine de celui-ci. Elle essaye aussi de faire le lien avec les services préfectoraux sur la situation administrative des femmes.

CONTACT

Ouaddah Nouri
chargé de Mission Accompagnement
Social, ville de Grigny
ouaddah.nouri@grigny91.fr
Jonathan Stebig
coordinateur antenne IDF, GRDR
jonathan.stebig@grdr.org

MIGRACOOP

Paris

Migracoop est un programme porté depuis 2019 par l'association Meltingcoop et l'association Réveil, en direction d'entrepreneur.euse.s migrant.e.s. Le programme s'organise autour de 3 axes : mettre en réseau des entrepreneur.euse.s par secteurs d'activité, expérimenter de nouvelles manières de faire pour accompagner les entrepreneur.euse.s et favoriser les passerelles avec l'écosystème de l'ESS.

Dans le cadre du programme Migracoop une première coopérative éphémère, Sunucoop, est montée en 2019 autour du culinaire, puis une deuxième en 2020, Cyprielles, autour de l'artisanat textile. La coopérative éphémère Sunucoop, hébergée par la Coopérative d'Activité et d'Emploi Coopaname, a réuni 9 coopérateur.rice.s de mai à octobre 2019. L'activité a pris place au sein du restaurant associatif La Nouvelle Rôtisserie dans le 10ème arrondissement à Paris.

La coopérative éphémère Cyprielles, hébergée par la CAE Clara, a réuni 9 femmes d'octobre 2020 à février 2021 autour d'un atelier accueilli à Igor, lieu d'occupation temporaire géré par Plateau Urbain. La coopérative éphémère représente un outil intéressant pour expérimenter la formalisation : elle permet de tester son activité totalement formalisée sans prendre de risque. Chaque entrepreneur.euse signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) pour la durée de la coopérative éphémère qui lui permet d'avoir accès au compte SIRET de la CAE, une assurance professionnelle...



© www.meltingcoop.fr

En s'appuyant sur un réseau de bénévoles investi.e.s, Réveil et Meltingcoop animent les coopératives éphémères en accompagnant la structuration du collectif autour d'une offre et d'une activité commune : un temps collectif hebdomadaire, des temps de formation, des visites, des temps d'accompagnement individuel, d'appui juridique et rédactionnel sont organisés. La formation se fait par la structuration de l'activité et via des rencontres avec des professionnel.le.s et de nombreux ateliers (définition de l'offre et du prix, communication, facturation, techniques spécifiques, enregistrement activité, etc.). A la fin de l'expérience coopérative, chaque entrepreneur.euse reçoit une feuille de route très personnalisée avec les points forts/points faibles du projet, les ressources et partenaires à activer, etc.

Un suivi régulier de cette feuille de route est ensuite effectué, ainsi l'accompagnement à la consolidation et structuration des projets des entrepreneur.euse.s se poursuit après la fin de la coopérative éphémère.

Les coopératives éphémères permettent une montée en compétence forte, même si hétérogène, des entrepreneur.euse.s. Suite à ces expériences, plusieurs coopérateur.rice.s ont monté leur projet en micro-entreprise ou en association, rejoint des projets collectifs ou été orientés vers d'autres structures d'accompagnement pour des projets spécifiques.

BUDGET

Le coût de chaque coopérative éphémère est d'environ 50000€ sur 6 mois.

Les revenus d'activité sont versés à la fin du CAPE sous forme de salaire à chaque entrepreneur.euse, à partir du chiffre d'affaires global charges déduites. Un travail autour des modalités de répartition des bénéfices est mené avec le groupe durant le projet.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Migracoop a été lauréat d'un appel à projets de la Fondation de France et du Crédit coopératif pour 2 ans qui a permis de financer les 2 coopératives éphémères. La Fondation RATP soutient également le projet.

Migracoop est soutenu par 3 directions de la Ville de Paris : le service intégration, le service ESS et le service politique de la ville. Ce financement structurant représente près du tiers du budget. La Ville de Paris a également joué le jeu de la commande publique pour des buffets traiteurs et pots conviviaux quand les montants permettaient de ne pas passer par un appel d'offre. Elle favorise par ailleurs les liens avec un écosystème d'acteurs parisiens et notamment sur le volet politique de la ville.

CONTACT

Anna Mourlaque
Association Meltingcoop

Martine Ndiaye
Association Réveil
migracoop@gmail.com

MAM COOKIES

📍 Angers

La Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) CDP49 installée à Angers, sous forme de SARL SCOP, fédère une centaine d'entrepreneur.euse.s sur le Maine-et-Loire. Le réseau Coopérer pour entreprendre, dans le cadre de sa mission de pilotage de programmes innovants, est à l'initiative des Flashcoop créées en 2015. Conçues comme un outil pédagogique, elles ont pour but de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous, avec des risques réduits et un accompagnement sur mesure. La Flashcoop est une coopérative (très) éphémère d'une durée de 7 jours en présentiel, durant laquelle sont abordées toutes les étapes de la création d'entreprise sous forme collective : définition de l'offre, marque, production, vente, comptabilité, bilan...

Angers Loire Métropole et la CAE CDP49 ont décidé d'expérimenter une Flashcoop sur le quartier Belle-Beille à Angers, dans le cadre de la Fabrique à entreprendre. Angers Loire Développement (ALDEV) était chargé de la coordination de la Fabrique à Entreprendre pour le compte d'Angers Loire Métropole. Un groupe de 8 femmes de 25 à 55 ans ayant des pratiques culinaires informelles sur le quartier a ainsi participé à la Flashcoop de production de biscuits Mam Cookies.



© Ouest-France

Cette expérimentation a été menée en lien avec des structures du territoire, avec notamment l'objectif que la Flashcoop soit une des étapes d'un parcours d'accompagnement.

La CAE CDP49 a accompagné ces femmes, qui savaient déjà cuisiner, sur toutes les étapes de la création d'activité, sur des points liés à la sécurité au travail, les normes d'hygiène, etc. Ces 7 jours sont aussi l'occasion de rencontrer des structures qui peuvent les accompagner : le groupement des acteurs économiques, de l'accompagnement, de l'insertion, la collectivité... L'objectif n'était pas qu'elles sortent de la Flashcoop avec un développement d'activité, même si deux d'entre elles ont créé leur activité, mais de leur proposer un parcours adapté à chacune. Suite à la Flashcoop, les participantes ont poursuivi leur parcours de formation : une formation normes hygiène, un permis de conduire, une personne a testé la création de gâteaux à la CAE CDP49, deux personnes ont été suivies par le relais pour l'emploi,...

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Angers Loire Métropole était engagé au travers de la Fabrique à Entreprendre, la collectivité a participé à identifier le quartier le plus adapté, a mis en lien la CAE avec un ensemble d'acteurs du quartier (structure insertion, associations...). Angers Loire Métropole a également participé au comité de pilotage et a suivi l'expérimentation en confiance avec la CAE et sans injonction. Elle a également fourni les locaux et financé l'expérimentation (budget de l'action sur 10 jours : 6000€). "La collectivité a ouvert les portes et a facilité les choses".

CONTACT

Pascal Viau
CAE CDP49

pascal.viau@cdp49.fr

Nolwenn Michel

chargée de développement économique
et entrepreneuriat, ALDEV

NMICHEL@angers-developpement.com

MOBILHUB - LES CITÉS D'OR

 *La Courneuve*

L'association de développement économique Les Cités d'Or, est créée en 2017 par Seyfeddine Cherraben et Olivier K. Esclauze, afin de développer des solutions face aux blocages rencontrés par les personnes qui veulent entreprendre dans les quartiers populaires. L'association porte le projet MobilHub qui cherche à résoudre les problématiques de mobilité, sous l'angle de l'emploi, de l'environnement et de l'innovation. Elle porte une double ambition : réduire les inégalités sociales et professionnelles liées à la mobilité et lutter contre la prolifération de la mécanique de rue en Ile-de-France, économie souterraine à la fois dangereuse pour les travailleur.euse.s et toxique pour l'environnement et le climat social.

Un garage solidaire

Pour y parvenir, MobilHub a lancé un garage solidaire, qui propose des services de réparation, d'entretien et de nettoyage de voiture pour toutes et tous. Sa tarification engagée bénéficie en priorité à ceux qui disposent de moyens modestes (chômeur.euse.s longue durée, RSA, étudiant.e.s boursier.ère.s, personnes en situation de handicap...). MobilHub permet ainsi à plus de 1000 bénéficiaires par an de retrouver un véhicule fonctionnel et donc de trouver plus facilement un emploi. MobilHub organise des animations autour du premier entretien automobile, ainsi que des ateliers réparation de vélo en pieds d'immeuble. Ces ateliers sont soutenus par leurs partenaires bailleurs.



Insertion d'anciens mécaniciens de rue

MobilHub présente un deuxième volet, puisqu'en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion, il permet à des mécaniciens qui faisaient de la mécanique informelle avec un savoir-faire extraordinaire, sans trouver d'entreprise pour valoriser ce savoir-faire, de se réinsérer : l'association leur permet de valider leurs connaissances et parfois diplômes, les aide par exemple dans l'apprentissage du français et les accompagne vers un emploi durable. Encadrés par un chef d'atelier, 4 mécanicien.ne.s et un carrossier, employé.e.s en réinsertion, bientôt 5, retrouvent ainsi un salaire fixe et une protection sociale. 2 autres employé.e.s en insertion, travaillent et sont formé.e.s en tant qu'opérateur mobilité. MobilHub a fait appel à une conseillère en insertion qui s'occupe de toutes les démarches sociales, santé et formation des employés. Une des clés de réussite du projet est d'avoir réussi à mettre autour de la table une multiplicité d'acteurs qui se sont fixé des objectifs communs.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le garage propose 2 tarifs : un tarif grand public pour toutes celles et ceux qui veulent soutenir le garage et la démarche, et un tarif solidaire sur justificatif social. Le garage est également ouvert aux professionnel.le.s et associations qui par leurs participations soutiennent un projet à l'impact social fort.

La structure bénéficie de subventions et d'aides sur les salaires dans le cadre de son projet d'insertion.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Ville de la Courneuve, Pôle Emploi et la DREETS appuient l'initiative. Pour la Ville de la Courneuve, le projet Cité d'Or est arrivé au bon moment par rapport à un projet sur la place de la voiture sur le territoire et des problématiques de dégradation de l'espace public, de coût environnemental et de conflits sociaux, alors même que seulement 50% de la population est motorisée. Après avoir facilité leur installation sur une première friche, la Ville de la Courneuve les a intégré sur le site de l'ancienne entreprise KDI.

Autres partenaires et financeurs : Fondation MACIF, EDF FAPE, BATIGERE, ISSD, REC, Université Paris Sorbonne, Phares...

CHIFFRES CLÉS

- 1000 bénéficiaires directs par an
- 8 salarié.e.s en insertion depuis 2018, dont 6 en cours
- En 2019 : 12 épaves de voitures récupérées dont 5 remises en circulation, 30 batteries recyclées, 375 L d'huile moteur recyclés, 125 L de liquide de refroidissement recyclés, 50 pneus recyclés.

CONTACT

**Le Garage solidaire
La Courneuve**
contact@mobilhub.fr

RESTAURANT SOCIAL LE BALANZAN

📍 Vitry-sur-Seine

Dans le cadre d'un projet de démolition/reconstruction du foyer de travailleur.euse.s migrants Manouchian de Vitry-sur-Seine, Le Balanzan, restaurant social en chantier d'insertion a ouvert ses portes en octobre 2021.

A l'instar d'autres foyers, le foyer de travailleur.euse.s migrants Manouchian est un lieu de vie et d'échange sociaux où coexistent logements et activité informelle de restauration. Avec près de 900 repas vendus par jour et des horaires d'ouverture très larges, ce service répond aux nécessités du travail en horaires décalés des résident.e.s et salarié.e.s précaires. Les repas confectionnés sont des plats traditionnels africains vendus entre 2 et 2,8€. Ce restaurant, malgré son utilité sociale, est géré par 4 cuisinières assistées d'une douzaine de personnes travaillant de façon informelle.

Dans le cadre du projet de rénovation du foyer, la création d'un restaurant social répondant aux normes en vigueur a été actée. Afin de maintenir sa vocation sociale tout en salariant les personnes officiant en cuisine, il a été proposé de l'adosser à un chantier d'insertion. Une étude de faisabilité, financée par ADEF Résidences, bailleur de la résidence sociale, et confiée au bureau d'étude APPUI, a permis de modéliser techniquement et économiquement ce projet.



© Vitry-sur-Seine

Une équipe projet, constituée de la Ville de Vitry-sur-Seine, la mission ESS de Grand Orly Seine-de-Bièvre, le DLA 94, Val-de-Marne Actif pour l'initiative, le Réseau IAE 94, a appuyé le bailleur ADEF dans la structuration et la mise en œuvre du projet de chantier d'insertion. Dès 2014, des réunions de concertation ont été organisées par ADEF Résidences afin d'envisager les modalités de fonctionnement du futur restaurant social et la possibilité de se positionner dans la gestion de cet espace a été proposée aux résidents via le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. C'est dans cette perspective que les délégué.e.s des résident.e.s du foyer ont créé l'association Le Balanzan.

Compte tenu des exigences techniques et administratives nécessaires à la gestion d'un chantier d'insertion, la candidature portée par l'association des résident.e.s, Le Balanzan, n'a pas été retenue. En revanche, l'association Le Balanzan a créé un café, Le Balanzan Café. Concernant l'activité de restauration, l'association de résident.e.s s'est rapprochée de l'association Afrique et Espoirs – déjà gestionnaire d'un restaurant social (Le Baobab) au sein d'une résidence sociale à Ivry-sur-Seine.

Une convention de partenariat a été signée entre les associations Le Balanzan et Afrique et Espoirs, dans l'objectif d'articuler les 2 projets et de créer les conditions d'implication et d'appropriation du projet par les résidents, favoriser la transmission et le partage de savoir-faire, et faire du projet un levier d'ouverture de la résidence vers l'extérieur.

Après quelques mois d'ouverture, l'activité du restaurant social est en cours de structuration. Le nouveau restaurant bénéficie d'une fréquentation encore limitée : près de 150 repas par jour et seulement 5 ETP sur les 14 ETP prévus en année pleine sont actuellement en poste depuis le lancement dont aucun résident à ce jour.

FINANCEMENT

Avec un budget global d'environ 650000€ en année d'ouverture, Le Balanzan a mobilisé des financements publics et privés conséquents permettant de maintenir un prix de vente des repas entre 3 et 4€.

Les équipements lourds du restaurant social ont été financés par ADEF Résidences et le mobilier et matériel de cuisine cofinancés par le Fonds départemental d'insertion (DRIEETS). Les locaux sont mis à disposition par le bailleur ADEF Résidences, les fluides restent à la charge d'Afrique et Espoirs.

Les salaires en insertion sont pris en charge par la DRIEETS et le Conseil Départemental du Val-de-Marne et l'action d'insertion bénéficie du financement du FSE.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Associé à ce projet, le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre, via la mission ESS, a mobilisé son réseau de partenaires pour appuyer techniquement ADEF Résidences et la Ville de Vitry-sur-Seine dans la structuration du chantier d'insertion. Ceci a été un point d'appui indispensable pour accompagner aussi bien les résident.e.s que les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de ce projet.

CONTACT

Morgane Raffet

chargée de mission ESS, Grand-Orly Seine Bièvre

morgane.raffet@grandorlyseinebievre.fr

Nicolas Rameau

président de l'association Afrique et Espoirs

rameau.nicolas@gmail.com

... et ailleurs !

RCOOP, UNE COOPÉRATIVE DE COIFFEURS

📍 Ixelles (Belgique)

RCOOP, coopérative qui regroupe des professionnel.le.s du secteur de la coiffure et des soins de beauté, a été créée en 2018 dans le quartier de Matongé à Ixelles en région bruxelloise, pour répondre à la problématique du nombre important de coiffeur.euse.s travaillant de manière informelle.

La coiffure et les soins de beauté sont le troisième grand secteur de travail non déclaré en Belgique et Matongé est le quartier qui compte le plus grand nombre de coiffeur.euse.s travaillant de manière informelle. En 2017, les différents contrôles de l'inspection du travail ont mis en perspective la problématique du statut des coiffeurs et coiffeuses de Matongé.

Dans le secteur de la coiffure, le secteur formel exige une formation de trois ans suivie d'un diplôme de gestion. De nombreuses personnes, surtout des migrant.e.s ayant déjà une expérience et un diplôme de coiffure dans leur pays d'origine, ont des difficultés à obtenir ce diplôme et ne disposent donc ni de l'accès à la profession de coiffeur.euse, profession protégée, ni de l'accès à la gestion. Ils ne peuvent donc pas s'établir comme indépendants et demander un numéro d'entreprise.

Dans ce contexte, RCOOP a été créée à l'initiative de plusieurs coopératives



© www.treatwell.be

dédiées à l'accompagnement des entrepreneurs, telles que JobYourself, avec le soutien de la Commune d'Ixelles et de la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'apporter une solution innovante pour légaliser l'activité économique des coiffeur.euse.s dans le quartier de Matongé, soutenant ainsi l'auto-gestion et l'auto-entrepreneuriat. En adhérant à la coopérative, chaque coiffeur.euse ou esthéticien.ne acquiert le statut d'indépendant associé actif et peut commencer à travailler formellement sous l'égide de la coopérative en utilisant son numéro de TVA. De cette manière, la coopérative garantit l'accès à la profession en Belgique. Si les personnes qui entrent dans la coopérative n'ont pas de diplôme, elles doivent présenter des preuves de leurs années de pratique (par exemple, une certification de leur pays d'origine, une photo d'elles en train de travailler) et ensuite la coopérative les soutient pour obtenir le diplôme nécessaire pour travailler dans le domaine.

Sur le principe des CAE françaises, les membres de RCOOP sont considérés comme des indépendants qui participent collectivement à la coopérative, qui réalisent pour eux des activités liées à la comptabilité, au suivi et à la gestion des déclarations de TVA. Les membres reçoivent de la coopérative un émolument mensuel basé sur le chiffre d'affaires de chaque activité. La coopérative offre un soutien entrepreneurial et commercial personnalisé, ainsi que des formations pour améliorer à la fois les compétences entrepreneuriales, financières et comptables. Le modèle économique repose entre autres sur le prélèvement de 8% qu'effectue la coopérative sur la marge brute des coopérateurs.rice.s.

La coopérative dispose d'un local : RCOOP Hair and Beauty, un salon de beauté sous forme de coworking, pour celles et ceux qui ne disposent pas d'espace pour exercer leur profession. Des coiffeuses externes louent également parfois l'espace.

RCOOP a été le premier salon bruxellois à participer au recyclage des cheveux, avec l'initiative de coiffeuses équitables, qui transforme les déchets capillaires en filtres marins pour la captation des hydrocarbures dans les ports.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

RCOOP bénéficie du soutien politique de la Région de Bruxelles-Capitale. RCOOP a remporté le prix de l'économie sociale en tant que junior entreprise sociale bruxelloise en 2019.

RCOOP est soutenu à hauteur de 70000€ par an par la Région de Bruxelles-Capitale et 15000€ par an par la Commune d'Ixelles.

CHIFFRES CLÉS

RCOOP rassemble 20 personnes qui proposent également des services de couture, de soin de beauté et massage. Près de 80 personnes ont bénéficié d'un soutien depuis la création de la coopérative. En 2022, les coopérateurs.rice.s de RCOOP ont généré plus de 250000 € de chiffre d'affaires en toute légalité, dans un cadre sécurisé et sécurisant.

La plupart des personnes restent dans la coopérative pendant environ 18 mois, ce qui est le temps moyen nécessaire pour démarrer une activité indépendante, tandis que d'autres décident de rester dans la coopérative.

CONTACTS

Stephan Saive

conseiller Emploi - Formation,
Région de Bruxelles-Capitale
ssaive@gov.brussels

Jean-Olivier Collinet

administrateur délégué
jocollinet@jobyourself.be

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INDUSTRIELLE DES CHAUSSEURS

📍 *Ouganda*

L'Ouganda Shoe-shiners Industrial Cooperative Society a été créée en 1975 par des garçons et des filles sans domicile fixe qui, exerçant leur activité sans licence, subissaient les foudres des autorités municipales. Après s'être organisé.e.s en coopérative et avoir obtenu un statut légal, ils et elles ont demandé à l'autorité municipale l'attribution de zones de travail dans la ville. Le succès a suivi, et quelques années plus tard, ils ont commencé à fabriquer des brosses à chaussures et à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement. En 2007, la coopérative comptait plus de 600 membres et avait créé des succursales dans d'autres villes de l'Ouganda. Grâce à leur affiliation



© CCB - Coopérative des Chausseurs et Bottiers

à l'Alliance, coopérative ougandaise, ils et elles ont bénéficié de formations. La Coopérative d'épargne et de crédit d'Ouganda a accordé des prêts à ses membres, qui sont clairement passés à l'économie formelle et ont bénéficié de revenus plus élevés et plus stables depuis qu'ils travaillent dans le cadre de la coopérative.

Extrait de *Cooperatives are key to the transition from the informal economy*, Bruno Roelants, CICOPA, 2015

UNE COOPÉRATIVE D'IMMIGRÉ.E.S DANS LES SERVICES DE NETTOYAGE

📍 *New-York (Etats-Unis)*

Si Se Puede ! (Nous pouvons le faire !) a été fondée à Brooklyn en 2006, avec pour mission de rassembler des femmes immigrées pour créer une entreprise de nettoyage écologique gérée et détenue par des femmes. La coopérative a pour but de créer des emplois à salaire décent dans un environnement sûr et sain, ainsi que de fournir un soutien social et des possibilités d'éducation à ses membres, des femmes qui travaillaient auparavant dans l'économie informelle. La coopérative compte 100 membres (en avril 2018), qui ont tous suivi une formation probatoire. Tous les membres, qui sont tous des immigrants, ont une voix égale dans les décisions concernant les politiques et les opérations. En outre, les membres travaillent ensemble pour promouvoir

l'entreprise et se réunissent toutes les 2 semaines pour une formation et un soutien continu. Depuis le début, le travail de Si Se Puede ! a été soutenu par le Center for Family Life, une organisation communautaire à but non lucratif fournissant des services sociaux à Brooklyn depuis 1978. Le Centre a incubé quatre autres coopératives de travailleur.euse.s immigré.e.s similaires. Au début de la vie des coopératives, le Centre fournit aux coopératives des locaux juridiques et un soutien administratif. Il incube actuellement 4 autres coopératives, dans le cadre de la politique municipale en cours à New York, qui promeut activement les coopératives de travail, y compris parmi la population immigrée du pays.



Extrait de *Cooperatives are key to the transition from the informal economy*, Bruno Roelants, CICOPA, 2015

LE SYNDICAT KKP KP ET LA COOPÉRATIVE DE COLLECTEURS DE DÉCHETS SWACH

📍 Pune (Inde)

A Pune, une ville de 5 millions d'habitants dans l'Etat de Maharashtra sur la côte ouest de l'Inde, un syndicat de collecteurs de déchets, Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat (KKPKP), a été créé en 1993. Il a d'abord œuvré pour une meilleure reconnaissance du travail des ramasseuses de déchets, notamment grâce à des recherches sur leurs conditions de travail et leur contribution à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement. En 2005, en collaboration avec la Corporation municipale de Pune (PMC) et l'Université des femmes SNDT, le KKP KP a mis en œuvre un programme pilote pour améliorer les compétences de 1500 ramasseuses de déchets pratiquant le porte-à-porte pour la collecte de déchets. Compte tenu des résultats satisfaisants, le gouvernement municipal a autorisé les ramasseuses de déchets et les acheteuses ambulantes à ramasser les matières recyclables et validé l'utilisation de leur carte d'identité avec photo.

En 2007, pour proposer ces services, le KKP KP a formé a SWaCH, une coopérative regroupant des ramasseuses et des acheteuses ambulantes de déchets œuvrant pour la collecte de déchets solides. La coopérative a conclu un contrat de cinq ans avec la municipalité de Pune en 2008, qui a été renouvelé pour la période 2016-2020. Aujourd'hui, la coopérative SWaCH compte plus de 3000 membres travailleuses (toutes des femmes), dont 80 % sont issues de castes marginalisées.



© ndtv.com


Elles proposent un service porte-à-porte de collecte des déchets en échange duquel chaque ménage verse une redevance. Elles trient aussi les déchets et déposent les matériaux non recyclables dans des points de collecte gérés par la municipalité. Elles perçoivent des revenus grâce à la redevance payée par les utilisateurs et à la vente de matières recyclables à des ferrailleurs locaux. Les membres versent une cotisation annuelle à la coopérative et une somme équivalente pour l'assurance-vie. La PMC attribue une carte d'identité à chaque membre. Elle leur permet de bénéficier d'autres avantages, tels que des prêts sans intérêt et du soutien scolaire pour leurs enfants. La PMC fournit également des équipements de sécurité, des imperméables, des chaussures, des uniformes et du matériel de ramassage. Le succès de la SWaCH a conduit à l'adoption de la législation nationale exigeant qu'en Inde, toutes les municipalités enregistrent les ramasseuses de déchets, leur distribuent des cartes d'identité et les incluent dans les processus décisionnels en matière de gestion des déchets.¹⁸

¹⁸ Extrait de [Les coopératives de ramasseurs de déchets et les organisations de l'économie sociale et solidaire](#), Cooperatives et le monde du travail n°12, OIT, 2019

3. Autres leviers d'action

Comme souvent, la volonté politique est essentielle pour avancer sur ces sujets et orienter l'action de la collectivité. Avant d'engager des mesures, il importe pour la collectivité de **définir le ou les objectifs poursuivis** : accès aux droits et insertion des personnes, développement local, offre de services, etc. En fonction de l'objectif poursuivi, un point d'appui est de **porter le sujet en transversalité au sein de la collectivité et en partenariat avec les acteurs du territoire** : services développement local, développement social, politique de la ville, ESS, voirie, transitions, innovation, insertion, police municipale, délégué.e du préfet, structures d'insertion, acteurs associatifs, de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, chercheur.euse.s, organismes de formation, conseils citoyens, habitant.e.s, etc. Chaque territoire, chaque projet développe son argumentaire, son projet et mobilise les acteurs en fonction.

Il peut également être constructif de **nommer et rendre visible le travail informel en provoquant le débat dans les différents espaces de concertation** : conseils citoyens, tables de concertation,...

Les collectivités locales peuvent se saisir de la problématique des pratiques informelles et y travailler en transversalité au travers d'une diversité d'outils, tel est le cas du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis (cf fiche  52).

Un groupe de travail transversal à Saint-Denis

A Saint-Denis, dans le cadre de la recherche action menée par Abou N'Diaye, (ARESS), deux groupes de travail ont été constitués, le premier avec des mécaniciens volontaires, le second avec des habitant.e.s et acteurs du quartier (associations de locataires, conseil citoyen, régie de quartier...) et services municipaux et communautaires (unité de rénovation urbaine, direction de quartier, direction voirie, police municipale...). Des entretiens de sensibilisation ont également été menés pour préparer la phase opérationnelle (bailleurs, AFPA...). Par ailleurs, l'étude a été largement diffusée, notamment lors d'une restitution conviant l'ensemble des participants, les élu.e.s et délégué.e du Préfet.

Les collectivités peuvent appuyer et soutenir les structures, notamment de l'ESS :

- **en sensibilisant**, communiquant auprès des habitant.e.s et partenaires,
- **en facilitant** les mises en réseaux,
- **en soutenant financièrement** l'action de formalisation de pratiques informelles,
- en faisant appel aux biens et services proposés via **la commande publique**,
- **en orientant** des personnes repérées vers ces structures,
- **en levant autant que possible les obstacles administratifs et financiers** à la création d'entreprises en soutenant les structures de l'ESS dans leurs actions d'accompagnement.

Un autre levier d'action sur lesquelles les collectivités territoriales peuvent s'appuyer est celui du **foncier** afin de faciliter le développement de laboratoires culinaires, de boutiques test ou éphémères, d'espaces de co-working pour des activités de couture, de soins, de beauté, etc.

Pour ce faire, les collectivités peuvent :

- **mobiliser leurs budgets d'investissement travaux et mobiliers** (cf fiche **La Boutique en Scène** 📖 58 et fiche **Restaurant social Le Balanzan** 📖 44),
- **autoriser l'utilisation de l'espace public et mettre à disposition des sites** (cf fiche **Association Amelior** 📖 56),
- **développer une démarche d'urbanisme transitoire** des friches et bâtiments en attente de rénovation,
- **favoriser la diversification fonctionnelle des quartiers** dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- **s'appuyer sur les bailleurs sociaux** pour favoriser l'implantation de tiers-lieux, ateliers d'artisans de petite surface, espaces de coworking modulables, etc.

L'action publique peut également amorcer des projets innovants pour expérimenter de nouveaux modèles économiques et faciliter des expérimentations locales (tel par exemple des dispositifs expérimentaux de sécurisation des parcours de formalisation), pouvant déboucher sur des structures et projets économiques pérennes.

Afin de concrétiser cette volonté politique, les collectivités peuvent inscrire le sujet dans les feuilles de route et conventions du territoire. Les collectivités peuvent inscrire l'enjeu de la formalisation de pratiques informelles vers l'ESS dans leur **feuille de route ESS**. C'est par exemple le cas de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France pour qui l'économie informelle est un des axes prioritaires du plan d'action ESS 2022/2024.

Les collectivités peuvent inscrire dans les **contrats de ville** l'intention de financer de l'ingénierie et se donner des objectifs en vue du passage de l'économie informelle vers l'ESS. Les Régions peuvent également inscrire l'enjeu de la formalisation de pratiques informelles en s'appuyant sur l'écosystème local de l'ESS dans le **SRDEII**,¹⁹ tel est le cas à Mayotte.

¹⁹ Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

L'APPROCHE GLOBALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Suite au rapport du CNV sur l'économie informelle, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a décidé de se saisir de cette problématique. Le Département considère que l'économie informelle peut être une opportunité pour l'ESS et pour les quartiers politiques de la ville. Le soutien aux dispositifs en lien avec l'économie informelle rejoint une politique structurante autour de l'accompagnement des publics pour ce qui relève des économies de subsistance notamment à travers l'accompagnement des personnes qui souhaitent créer leur activité et qui ne parviennent pas toujours dans la durée à l'autonomie financière.


Cela se concrétise à travers plusieurs actions :

le soutien à l'officialisation des activités génératrice de revenus via un partenariat avec l'Adie

Suite à une expérimentation du dispositif Tremplin sur l'Île-de-France financé par la Région, le Conseil Départemental a souhaité pérenniser le dispositif et subventionne l'Adie pour accompagner des personnes qui ont des pratiques informelles vers la création d'auto-entreprise. Le dispositif Tremplin est un des dispositifs de l'Adie, financé par le Ministère du travail, pour accompagner les entrepreneur.euse.s informel.le.s à se projeter dans leur activité, développer leurs compétences, prendre conscience des avantages et devoirs de l'immatriculation puis s'immatriculer. Suite à l'identification de personnes concernées, l'accompagnement est

individuel et réalisé par un.e conseiller.ère de l'Adie, parfois en lien avec un bénévole : diagnostic de l'activité, acquisition de compétences (notions de gestion et développement de compétences commerciales), préparation à l'immatriculation et premières démarches. Chaque étape est soumise à validation.

via l'Appel à projets Agir en Seine-Saint-Denis, un appel à projets inter-directions

La formalisation des pratiques informelles est prise en considération sans que cela soit fléché tel quel. Une réflexion est en cours pour intégrer cet enjeu dans les objectifs visés de l'appel à projets. Exemples de projets soutenus qui intègrent une dimension formalisation de pratiques informelles : **MobilHub, les Cités d'or** (cf fiche  42)

Tout un art : une association sur Bondy qui vise à identifier et accompagner à la professionnalisation, des femmes qui ont une activité quotidienne de restauration informelle dans des quartiers politiques de la ville.

via l'Appel à projets Accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis accompagne des personnes qui souhaitent créer une activité (de l'idée au projet, le développement des compétences entrepreneuriales, l'accès à la bancarisation) avec l'appel à projets Accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat, ainsi que des travailleur.euse.s indépendant.e.s qui ne parviennent pas à l'autonomie financière (appui à la pérennisation/développement, réorientation du projet) dans une logique d'aller vers.

Mobilisation du fonds d'appui à l'expérimentation : Il a permis le financement de l'étude de faisabilité pour la boutique-école portée par la coopérative Pointcarré **Boutique en Seine** qui s'adresse, entre autres, à des personnes ayant des pratiques informelles autour des métiers de la couture (cf fiche 📖 58), avec la volonté de mettre en situation professionnelle et accompagner des personnes qui souhaitent devenir commerçant.e.

Soutien à la coopérative Coopaname :

La Cuisine mutuelle, imaginée par l'Apes et Coopaname est située en pied d'immeuble à Saint-Denis. Elle permet aux habitant.e.s de lancer et développer leur activité professionnelle de restauration. La cuisine mutuelle est un laboratoire professionnel pour mutualiser les espaces et assurer les formations obligatoires aux règles d'hygiène alimentaire.

Le département soutient également des projets IAE, via une aide au poste, une EITI autour des pratiques artisanales et culinaires, installée à Montreuil dans un local dédié à l'artisanat mais aussi Taf et Maffe, une structure IAE dont le projet de départ est la valorisation des compétences des personnes.

CONTACT

Mariale Errieau Drame

cheffe du Service des économies nouvelles et solidaires, Conseil départemental de la Seine Saint Denis

merrieaudrame@seinesaintdenis.fr

LA PRISE EN COMPTE DES PRATIQUES INFORMELLES DANS LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN À MAMOUDZOU

La Ville de Mamoudzou a signé en 2020 une démarche de renouvellement urbain avec l'ANRU et ses partenaires et a développé en parallèle une stratégie de développement endogène pour inclure la population de Kaweni (quartier de Mamoudzou) dans le développement économique du quartier. A ce titre la ville a été lauréate de l'appel à projets d'investissements d'avenir.



© Ville de Mamoudzou

De 2018 à 2019 une première phase a permis de définir les axes du projet :

- Développer un processus d'accès à l'emploi pour les populations de Kaweni vers la Zone d'Activités économiques de Kaweni
- Passer de l'économie informelle à l'économie formelle : favoriser le développement des circuits courts par l'ESS
- Intégrer l'investissement à vocation économique dans la conception du renouvellement urbain

En ce qui concerne l'axe 2 "Passer de l'économie informelle à l'économie formelle : favoriser le développement des circuits courts par l'ESS", un premier travail important de diagnostic a été mené pour déterminer les filières prioritaires sur le territoire de Mamoudzou. 3 filières ont été identifiées : filière restauration rapide, filière agricole et filière sport.

En ce qui concerne la **filière restauration rapide**, l'objectif est d'accompagner les vendeuses de rue sur le village de Kaweni qui vendent des repas à la population et aux scolaires (pas de cantine scolaire à Mamoudzou). Sur cet axe qui porte

des enjeux de santé publique, de qualité nutritionnelle et de retour à la dignité des vendeuses de rues, la ville de Mamoudzou a obtenu un financement du Ministère des Outre-Mer pour la production de repas à destination de publics en dénutrition.

Dans un premier temps, un repérage des vendeuses de rue informelles et de leurs zones d'implantation a été réalisé. Les vendeuses ont été accompagnées pour s'immatriculer en tant qu'auto-entrepreneuses et un programme de professionnalisation a été développé avec les CEMEA et la CRESS. Un travail a été mené sur la structuration du groupement des vendeuses : création des statuts d'une association et lancement d'un AMI pour porter le projet de production et portage de repas au bénéfice de familles malnutries via une structure d'insertion par l'activité économique. Suite aux 3 années du parcours d'insertion, il est prévu d'accompagner les vendeuses à la création d'une coopérative.

En parallèle, 3 points de vente ont été créés dans l'espace public via la création de mobiliers urbains adaptés aux besoins. Le prototypage du

mobilier a été confié à une structure de l'ESS de Mayotte (Likolidago) et à l'école d'architecture de Paris pour répondre au mieux aux besoins des vendeuses de rue. La création du mobilier a été confiée à des artisans de Kawéni.

Concernant la **filière maraîchère**, des maraîchers informels implantés sur un foncier appartenant au département de Mayotte ont été accompagnés à la formalisation de leur activité via des formations à la production et à la commercialisation et à la sécurisation du foncier via la signature de convention de prêts à usage. Un parc agricole, comme démonstrateur de pratiques agricoles mahoraises, est en

projet avec l'objectif de lutter contre l'érosion et restaurer la fertilité des sols pour développer le caractère productif du site en favorisant l'insertion sociale des maraîchers implantés sur place.

Concernant la **filière sport**, il est prévu de créer sur la zone de Kawéni des équipements sportifs (gymnase, agrès...). Mamoudzou compte très peu d'encadrants sportifs diplômés, le projet consiste en l'accompagnement de 16 jeunes de Kawéni en formation BPJEPS, qui une fois formés et en attendant le développement des équipements sportifs, travailleront auprès d'associations identifiées de Kawéni qui ont des besoins d'encadrants sportifs.

CONTACT

Anlaouia Abdou

directrice Innovation économique et sociale, Ville de Mamoudzou

a.anlaouia@mamoudzou.yt

Marianne Cuoq

chargée de mission Développement Economique, Emploi et Insertion, ANRU

[mculoq@anru.fr](mailto:mcuoq@anru.fr)

ASSOCIATION AMELIOR

 Bobigny

L'association AMELIOR a été fondée en 2012 pour fédérer le travail des biffin.e.s et recycleur.euse.s. Les biffin.e.s ou puciers, chiffonniers, ferrailleurs sont des personnes exerçant l'activité de récupération et revente d'objets d'occasion provenant de biens personnels, d'échanges et dons privés, du tri des déchets. Fondée par des biffin.e.s et citoyen.ne.s parisien.ne.s et francilien.ne.s, l'association AMELIOR a été créée en réaction à l'absence de moyens d'exercer légalement et dignement la biffe à Paris et en petite couronne parisienne.

L'association AMELIOR a pour objet de favoriser l'émergence et l'organisation de marchés d'économie locale issus de la récupération, du recyclage, et de la revalorisation des déchets ; contribuer à l'insertion professionnelle, économique, et sociale des biffin.e.s et recycleur.euse.s ; développer des actions éducatives autour du tri sélectif, du recyclage et de l'économie circulaire ; faire connaître l'activité économique individuelle de subsistance issue de la récupération en zone urbaine ; et faire reconnaître le droit à la biffe.

Concrètement, AMELIOR organise des marchés des biffin.e.s, propose une carte individuelle à chaque biffin.e adhérent.e leur permettant de se mettre en relation commerciale légale avec d'autres adhérent.e.s. L'association propose également un soutien aux adhérent.e.s : permanence d'une assistance sociale et d'une



© Association Amelior

médiation institutionnelle pour les biffin.e.s et leurs familles, mise à disposition d'un local associatif et de moyens techniques (informatique, bricolage, couture, etc.). L'association organise en collaboration avec des ressourceries des collectes en pied d'immeuble au sein des quartiers politique de la ville d'Est Ensemble. Elle organise également des collectes de récupération d'invendus dans les vides-greniers.

L'association, implantée à Montreuil, dispose d'une autorisation de la ville depuis mars 2013, obtenue dans le cadre de l'appel à projets "Ville durable" pour l'organisation d'un marché des biffin.e.s une fois par mois puis deux fois par mois depuis 2020. AMELIOR est également à l'initiative de l'organisation des marchés mensuels de récupérateurs sur le site des Grands-Voisins de 2016 à 2018.

En 2019, AMELIOR est lauréate de l'appel à projets du SYCTOM pour la création d'une ressourcerie recycleurie temporaire sur le site de Mora le Bronze à Bobigny. Pendant 3 ans, le SYCTOM met à disposition d'AMELIOR le site de 2500m² afin que

l'association puisse y exercer ces différentes activités : espaces de tri issus des différents réseaux de collecte (tissus, livres, objets, bois, métal) pour les diriger soit vers leur valorisation auprès des acteurs du recyclage, soit vers un espace de vente sur place. Certains objets pourront être réparés sur place. La base vie comporte des bureaux, des vestiaires et des sanitaires. Le site comprend également un café et un fab lab. AMELIOR organise du lundi au samedi une ressourcerie recyclerie et des tournées de collecte sélective de biens de réemploi.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les bénéficiaires sont rémunérés par le biais de leurs ventes lors des marchés. L'association emploie 10 salarié.e.s, dont 8 à plein temps.

CHIFFRES CLÉS

Les activités de l'association AMELIOR permettent de faire travailler en Ile-de-France environ 700 biffin.e.s souvent en situation de grande précarité. Chaque marché contribue à réutiliser/recycler 8 tonnes de biens et marchandises. En 2021, AMELIOR aura permis le recyclage et le réemploi d'environ 1200 tonnes.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

- Autorisation de la Ville de Montreuil pour l'organisation de marchés bimensuels des récupérateurs.
- AMELIOR lauréate "zéro déchet" d'Est Ensemble (appels à projets 2020) subventionnée pour un projet de collecte préservante en pied d'immeuble et d'actions de sensibilisation au réemploi pour un montant de 13600€.
- Soutien du SYCTOM : mise à disposition du site, subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'installation sur le site à Bobigny de décembre 2019 à mars 2023 pour un montant total de 375000€.
- Soutien de la Région Ile-de-France : 10% des montants d'investissement de la ressourcerie à Bobigny.

CONTACT

Céline Courboulay
Syctom

courboulay@syctom-paris.fr

Pôle prévention et sensibilisation des déchets d'Est Ensemble

prevention.dechets@est-ensemble.fr

Association Amélior

assoamelior@gmail.com

LA BOUTIQUE EN SCÈNE

📍 *Épinay-sur-Seine*

Une boutique-école à Épinay-sur-Seine permet à des femmes, dont certaines pratiquaient la vente de produits artisanaux de façon informelle, de vendre leurs produits dans un cadre formel et sécurisé tout en se formant à la gestion d'une boutique/café.

Avec le double objectif de créer un dispositif supplémentaire dans les parcours d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi vers l'entrepreneuriat et de créer un levier de dynamisation et de revitalisation des commerces de centres-villes, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a lancé une étude-action pour évaluer l'opportunité d'une "boutique-école". Cette étude-action a été confiée au cabinet de conseil Auxilia et à la coopérative Pointcarré grâce au soutien financier du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

Après une première phase d'analyse des dispositifs d'accompagnement existants et des besoins du public cible, des ateliers de co-construction avec les acteurs du territoire ont été organisés. Suite à l'identification du territoire et du local, aux travaux de réhabilitation, et à la définition du modèle économique et de la gouvernance, la Boutique en Scène a ouvert le 28 février 2022 à Épinay-sur-Seine.

La boutique de 200m² est ouverte du mardi au samedi de 11h à 19h et propose des produits de qualité, artisanaux et locaux (dont 20% sont directement issus des bénéficiaires) aux habitant.e.s du quartier et de la ville. La partie café/restauration a ouvert en mai 2022.



© Seine-Saint-Denis

Depuis février 2022, 10 bénéficiaires sont accompagné.e.s par la boutique-école. Les bénéficiaires sont initié.e.s au métier de commerçant indépendant et testent leur projet d'activité. La boutique-école d'Épinay-sur-Seine devrait accompagner, durant 3 ans, une cinquantaine de bénéficiaires.

Cette expérimentation s'inscrit dans une large démarche partenariale réunissant collectivités (Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris et Épinay-sur-Seine), bailleurs sociaux (Seqens groupe action logement met à disposition gracieusement le local) et structures d'accompagnement : le projet, les travaux et la mise en place de la boutique sont assurés par la Coopérative Pointcarré (SCIC), l'Adie et la Miel prennent en charge l'accompagnement technique des bénéficiaires.

FINANCEMENT

Les bénéficiaires sont rémunérées par le biais de leurs ventes. 50 % des ressources propres sont issues de l'activité de la boutique.

RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

Le budget travaux et investissement pour l'aménagement de la boutique a été intégralement pris en charge par la ville d'Épinay-sur-Seine et la Métropole du Grand Paris dans le cadre du programme Centre-ville vivant.

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a financé l'étude de faisabilité et prend en charge l'accompagnement des 10 bénéficiaires (19000€). La mairie d'Épinay-sur-Seine verse 10000€ de subvention de fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

- De mars à mi-mai 2022, il y a eu 578 ventes et le chiffre d'affaires de la boutique s'est élevé à plus de 9500€ dont 25% est directement lié aux bénéficiaires.
- 11 femmes bénéficiaires dont 8 étaient en micro-entreprise et 3 sans régime.

CONTACT

Stéphane Ouradou
responsable boutique
stephane@boutiqueenscene.fr

Chahrazed Tabti
chargée de projets
entrepreneuriat CD93
ctabti@seinesaintdenis.fr

4. Quelques points d'attention

Ne pas exclure du projet les premières personnes concernées

Nous l'avons vu, les pratiques informelles répondent à de véritables besoins, non pourvus, des territoires et de leurs habitant.e.s. Parce que les personnes qui exercent ces activités sont souvent dans des situations complexes (irrégularité administrative, faible maîtrise de la langue française, faible disponibilité temporelle, notamment liée à des contraintes familiales, etc.), le risque est de porter un projet de formalisation d'une activité économique qui, in fine, ne concernerait pas les personnes ayant initié ces activités. Pour éviter cet écueil, il importe de partir des contraintes, besoins, savoir-faire et envies de ces personnes, et de construire des solutions avec celles-ci.

Le décalage entre les projections des structures d'accompagnement et les personnes exerçant des pratiques informelles

Les personnes créent ces activités informelles sous contrainte, ce sont des métiers de la débrouille, des économies de subsistance, rien ne dit que si leur situation s'améliore, elles souhaiteront poursuivre ces activités. Il y a parfois un décalage entre les projections des structures d'accompagnement et les personnes exerçant des pratiques informelles : les uns travaillent sur les compétences et savoir-faire initiaux des personnes, les autres ont des ambitions d'ascension et de mobilité professionnelle, y compris par exemple vers les métiers de la sécurité.

La complémentarité de revenus pour les bénéficiaires du RSA

Un des freins fréquemment rencontrés par les structures ou projets d'accompagnement à la formalisation d'activités informelles est la crainte, de la part des bénéficiaires, de la perte de tout ou partie de leur RSA et autres droits connexes (CMU, aides transports, place en crèche...), du fait de déclaration de revenus complémentaires. Parce qu'on ne vit pas avec un RSA, les activités informelles constituent fréquemment un complément de revenus. L'accompagnement à la formalisation d'activités économiques et la sortie du RSA supposent d'être accompagnés d'une pédagogie importante sur l'évolution des droits (par exemple prime d'activité, retraite,...).

De l'expérience du GRDR, l'accompagnement d'un entrepreneur informel à la formalisation passe par la capacité à multiplier par deux le chiffre d'affaires, sans quoi il est impossible de convaincre de l'intérêt de la formalisation de l'activité.

Si les collectivités territoriales ont peu de marge de manœuvre sur les calculs des droits, elles peuvent faciliter l'accès à l'information sur leurs droits auprès des publics bénéficiaires.

La situation administrative des personnes en parcours de migration

Sur tous les territoires, quelle que soit la filière concernée, la question administrative des personnes exerçant des activités informelles est un enjeu. Les structures qui perçoivent des financements publics de la politique d'intégration ne peuvent accompagner les personnes en situation irrégulière. Pour accompagner l'évolution de la situation administrative des personnes, il importe de s'appuyer sur le maillage territorial, en lien avec les acteurs associatifs et les avocats qui travaillent sur la situation administrative des personnes en parcours de migration.

La situation irrégulière des personnes n'empêche pas d'avancer sur des projets de formalisation d'activités informelles, toutes les actions réalisées en matière de formations, d'accès aux droits, etc. peuvent compter dans le parcours de régularisation des personnes.

Le rôle des collectivités dans ces démarches est un levier clé, même si leurs marges de manœuvre relèvent davantage du "pas de côté". Le soutien politique notamment, en considérant ces personnes comme des habitant.e.s du territoire, et ce, quelle que soit leur situation administrative, et en travaillant à améliorer la stabilité de leurs activités et revenus, est essentiel.

Pour avancer sur ces sujets, il est important d'associer les délégué.e.s du préfet, dès le départ, aux comités de pilotage transversaux pour travailler sur les pratiques informelles et leur formalisation.

BARIKAMA, UNE COOPÉRATIVE DE MIGRANT.E.S EN ITALIE

📍 Rome

A 30kms de Rome, en Italie, des immigrés d'Afrique subsaharienne ont créé en 2012 leur propre coopérative afin de subvenir à leurs besoins. Avant de créer la coopérative Barikama, les 6 fondateurs auto-produisaient des yaourts dans un centre social de Rome. En 2012, ils gagnent un concours récompensant les jeunes entrepreneurs et ce prix de 11 000€ leur permet de créer la coopérative.

Arrivés en Italie, ces migrants sans papier ont tout d'abord été exploités, comme beaucoup, dans des coopératives agricoles près de Rosarno où en 2010 éclata une révolte de ces ouvriers après l'agression raciste contre l'un d'eux. Ils sont ensuite venus à Rome où ils ont été accueillis dans un centre social. Là, ils produisent des yaourts et les vendent de manière informelle jusqu'à ce qu'ils décident de se présenter à un concours régional destiné aux jeunes entrepreneurs. Avec les 11000€ du concours, ils créent la coopérative Barikama et achètent 6 hectares de terre dans la campagne romaine pour y développer une production maraîchère biologique.

Dans un premier temps, la parcelle est partiellement cultivée, la coopérative n'ayant pas le matériel suffisant. En 2019, grâce aux dons d'une association, ils achètent un tracteur qui leur permet de cultiver les 6 hectares.



© Alessandra Fratoni

Aujourd'hui, la coopérative Barikama, "résilience" en Bambara du Mali, produit 200 litres de yaourt chaque semaine et des légumes bio. Ces produits sont vendus sur une dizaine de marchés et auprès d'une trentaine de Groupes d'Achats Solidaires à Rome et dans la province. La vente permet à chaque coopérateur de recevoir un salaire.

Tous les membres de la coopérative reçoivent le même salaire. En 2019, bonne année, chacun a reçu en moyenne 500€ par mois et 700€ pour les derniers mois de l'année.

La coopérative leur permet d'avoir un contrat de travail, leur permettant de demander un titre de séjour. Aujourd'hui tous les membres de Barikama ont des papiers en règle.

La coopérative développe aussi des stages et des contrats de travail pour aider à l'insertion professionnelle et sociale de jeunes Asperger italiens.

EN SYNTHÈSE

10 leviers d'action

des collectivités territoriales



Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire



Mettre en place des espaces de concertation souples



Soutenir les démarches de diagnostics territoriaux et de recherches-actions sur les pratiques informelles



Expérimenter, faire confiance et pérenniser



S'appuyer sur l'écosystème de l'ESS pour formaliser des pratiques informelles en projets collectifs et solidaires



Inscrire l'enjeu des pratiques informelles et de leur formalisation via l'écosystème de l'ESS dans les contrats de ville



Inscrire l'enjeu des pratiques informelles et de leur formalisation via l'écosystème de l'ESS dans la dimension aménagement urbain et réserver du foncier dédié, en lien avec l'ANRU



S'appuyer sur les bailleurs sociaux



Porter le sujet en transversalité au sein de la collectivité



Afficher un portage politique clair et fort

Ressources pour aller plus loin



ANRU, [Les carnets de l'innovation - Développement économique et renouvellement urbain](#), 2021, pp.63-83

Odile Castel, [De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques](#), Hal, 2007

CNV, [Economie informelle et quartiers prioritaires « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi »](#) - Rapport 2019

Collectif Rosa Bonheur, [La ville vue d'en bas, éditions Amsterdam](#), 2019

Collectif Rosa Bonheur, [La mécanique à ciel ouvert. Un travail de subsistance dans les quartiers populaires](#), Métropolitiques, 25 mars 2019

Collectif Rosa Bonheur, [Les classes populaires fabriquent la ville, entretien avec le Collectif Rosa Bonheur](#), Contretemps, 30 septembre 2019

IREV, [L'économie informelle : des éléments de diagnostic à la recherche de solutions nouvelles](#), 2021

Sébastien Jacquot & Marie Morelle, [Changer de regard sur l'informel dans les quartiers populaires. De la mécanique « sauvage » à la mécanique de rue](#), Métropolitiques, 9 novembre 2020

Romain Leclercq, [Les ressources des quartiers populaires - Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines - Vulnérabilités et Ressources des quartiers prioritaires](#), ONPV, 2020

Francesca Martinelli, [Worker and social cooperatives tackling undeclared work](#), CECOP, 2021

Ana Mercedes Sarria Icaza et Lia Tiriba, [Dictionnaire de l'autre économie, Économie informelle](#), 2008

Abou Ndiaye, Agnès Deboulet, Khedidja Mamou, [La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire dénigrée](#), 9 mai 2019

OCDE, [Synthèse sur l'entrepreneuriat informel, l'activité entrepreneuriale en Europe](#), 2015

OIT, [Rapport de la Commission chargée de la discussion générale : le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#), 2022

OIT, [Le diagnostic de l'informalité, note méthodologique](#), 2021

OIT, [Les coopératives de ramasseurs de déchets et les organisation de l'économie sociale et solidaire, Coopératives et le monde du travail n°12](#), 2019

OIT, [Femmes et hommes dans l'économie informelle, un panorama statistique](#), 2018

OIT, [Recommandation \(n° 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#), 2015

OIT, [Employment, incomes and equity : a strategy for increasing productive employment in Kenya](#), Geneva, 1972

RNCRPV, [Économies de subsistance : quels leviers pour l'action publique ?](#), 2023

RTES, [Actes Rencontre Politique de la ville & ESS, atelier "Accompagner le passage de l'économie informelle au formel"](#), 2015

Bruno Roelants, [Cooperatives are key to the transition from the informal economy](#), CICOPA, 2015



WEBINAIRES : à retrouver sur www.rtes.fr

[Economies de subsistances : quels leviers pour l'action publique ?](#), mars 2023

[Economie informelle & ESS : l'enjeu de l'aménagement urbain](#), mars 2023

[L'entrepreneuriat informel en Europe et en France](#), ANCT, RNCRPV, RTES, mars 2022

[Pratiques culinaires informelles, retours d'expériences de formalisation](#), septembre 2021

[Economies populaires, vulnérabilités et ressources](#), ANCT, ONPV, RNCRPV, RTES, septembre 2021

[Mécanique de rue : retour sur une recherche-action](#), mars 2021

[Alimentation et entrepreneuriat coopératif, retour sur la conférence en ligne](#), janvier 2021

[Economie informelle - s'appuyer sur les collectifs d'habitants, retour sur la conférence en ligne](#), novembre 2020

[Pratiques informelles - mise en débat par Résovilles](#), 2020

LEXIQUE :

ACI : Atelier Chantier d'Insertion

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARESS : Atelier de Recherche en Sciences Sociales

CAE : Coopérative d'Activités et d'Emplois

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CECOP : Confédération Européenne des Coopératives de Production

CEMEA : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

CESA : Contrat Entrepreneur Salarié Associé

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CNV : Conseil National des Villes

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CRPV : Centre Ressources Politique de la Ville

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité

DRIEETS : Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités en Ile-de-France

EITI : Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant

FAPI : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

FSE : Fonds Social Européen

IMEIF : Institut Méditerranéen d'Étude, d'Ingénierie et de Formation

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRA : Institut Régional d'Administration

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

PIB : Produit Intérieur Brut

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

RNCRPV : Réseau National des CRPV

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP : Société COopérative et Participative

SRDEII : Schéma Régional du Développement Economique d'Innovation et Internationalisation

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'**ensemble des personnes qui ont contribué à ce RepèrESS**, et notamment les **participant.e.s au groupe de travail** :

Belhassan Akkaoui, Montpellier Méditerranée Métropole ; **Alicia Beillon**, ATIS ; **Christine Bellavoine**, Saint-Denis ; **Jules Blanc**, Adie ; **Antoine Canhuzac**, Département de Seine-Saint-Denis ; **Nadia Chetouani**, Initiative 95 ; **Marine Corinthe**, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ; **Thierry Cornu**, Département de Seine-Saint-Denis ; **Marie Cotard**, Rennes Métropole ; **Aude Daillère**, Rennes Métropole ; **Mathieu Deliège**, Ville de Bordeaux ; **Marion Deniaud**, adjointe au maire de Rennes ; **José Dias**, CRESS Mayotte ; **Mariale Errieau**, Département de Seine-Saint-Denis ; **Anouche Fakir**, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ; **Mélanie Gaonac'h**, CRESS Mayotte ; **Sébastien Guéret**, Rennes Métropole ; **Èbène Hames**, GPV Rive Droite ; **Thomas Hayam**, Ville de Roubaix ; **Alexine Malaoui**, TAG35 ; **Louise Malijenovsky**, ATIS ; **Laurianne Marty**, Est Ensemble ; **Mounirou Matormatsa**, Département de Mayotte ; **Mohamed Mazouzi**, Montpellier Méditerranée Métropole ; **Louise Millot**, Ville de Roubaix ; **Caroline Moulin**, Villes et Territoires ; **Rodolphe Nolet**, Initiative 95 ; **Jean-François Piovesana**, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; **Elie Prévéral**, coopérative Pointcarré ; **Morgane Raffet**, Grand Orly Seine de Bièvre ; **Anne-Sophie Ramard**, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ; **Nicolas Rameau**, Afrique et Espoirs ; **Juliette Roullé**, Montpellier Méditerranée Métropole ; **Emilie Sébille**, Angers Loire Métropole ; **Jonathan Stébig**, GRDR, **Chahrazed Tabti**, Département de Seine-Saint-Denis ; **Valérie Têtu**, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; **Mickael Vartuaroglu**, EPT Grand Paris Sud Est Avenir ; **Pascal Viau**, Coup de Pouce 49 ; **Charles-Edouard Vincent**, Lulu dans ma rue ; **Kamal Youssouf**, CRESS Mayotte ; **Priscilla Zamord**, Rennes Métropole.

Pour leurs contributions : **Genauto Carvalho de França Filho**, **David Mateos Escobar** et **Claude Sicart**.

Un grand merci également à **nos partenaires de ce chantier**, et notamment **Sylvie Bouvier** (ANCT), **Marianne Cuoq** (ANRU), **Frédéric Frenard** (RNCRPV) et **Helga Mondésir** (ONPV).

EDITION

Adresse postale : RTES - 98 bis rue Brûle
Maison 59000 LILLE
animation@rtes.fr - www.rtes.fr

Direction de la publication :

Mahel Coppey

Responsable de la rédaction :

Anne-Laure Federici

Rédaction :

Chloé Sécher

Conception graphique et maquette :

Emeline Wilbert

Crédits photos :

© Bien fait pour ta Com' ; ANCT ; Ville de Poissy ; Ateliê de Humanidades ; Mayotte tourisme ; DR - La Banque des Territoires ; Entreprendre à Montpellier ; Fondation RAJA ; www.meltingcoop.fr ; Ouest-France ; Vitry-sur-Seine ; www.treatwell.be ; CCB - Coopérative des Chaussés et Bottiers ; ndtv.com ; Ville de Mamoudzou ; Association Amélior ; Seine-Saint-Denis.

Imprimeur :

Imprimerie L'Artésienne - Liévin

N°ISBN :

978-2-9558553-9-3

Dépôt légal :

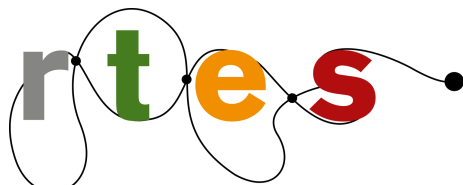
Avril 2023

Cette publication est éditée avec le soutien de l'ANCT.

L'ensemble du contenu de cette étude (hors crédits photos) est mis à disposition sous licence CC BY NC ND 2.0 France.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/legalcode>





Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Avec le soutien de l'ANCT



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Le RTES a organisé un cycle de travail sur l'économie informelle afin de favoriser les partages d'expériences entre territoires, mettre à disposition et créer des ressources pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place de politiques ou dispositifs facilitant le passage de l'économie informelle à l'économie formelle par et vers l'ESS.

Nourri d'échanges entre collectivités, chercheur.euse.s et structures de l'ESS, ce RepèreESS donne à voir, au travers d'une vingtaine de retours d'expériences de collectivités et de structures

de l'ESS, les atouts que représentent les pratiques informelles pour les territoires et leurs habitant.e.s en matière d'emploi et d'inclusion, de cohésion sociale et de développement économique des territoires. Il met également en évidence les leviers d'actions dont disposent les collectivités locales pour s'emparer de ces sujets et accompagner la formalisation des pratiques par et/ou vers l'ESS.

Ce guide doit être une source d'inspiration : il montre ce qui est concrètement possible et donne quelques éléments de méthode.

RTES

98 bis rue Brûle Maison, 59000 LILLE

animation@rtes.fr - 03 20 97 17 97

www.rtes.fr